BARREAU DU HAUT-CANADA

RAPPORT ANNUEL 2016

Le rapport annuel du Barreau en ligne fournit un portrait complet de notre performance en 2016 — avec des messages, des tableaux, des mises à jour et des états financiers — et énonce notre plan d'action basé sur notre direction stratégique pour 2015–2019.

The Law Society of Upper Canada | Barreau du Haut-Canada



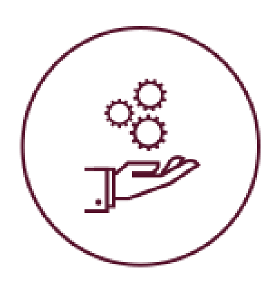
TRÉSORIER

Apprenez comment nous protégeons l'intérêt public, soutenons la compétence professionnelle de nos membres et favorisons l'accès à la justice.



DIRECTEUR GÉNÉRAL

Informez-vous sur le travail du Barreau pour compléter les initiatives prévues durant le mandat du Conseil précédent et son travail avec le Conseil pour aborder l'avenir.



PLAN STRATÉGIQUE

Le Barreau a établi les priorités et les principales initiatives sur lesquelles nous nous concentrerons pour le reste du mandat du Conseil.



TENDANCES CLÉS

Explorez les statistiques sur les activités de règlementation et de délivrance de permis du Barreau

— CONTENTS

Message du trésorier

J'ai le privilège de présenter le rapport annuel du Barreau pour 2016. Vous y trouverez les réels progrès que nous avons faits pour soutenir les cinq priorités stratégiques à l'appui du mandat de 2015 à 2019, fixées par notre Conseil d'administration.

Ces priorités sont : diriger à titre d'ordre professionnel ; mobiliser les intervenants et le public grâce à une communication dynamique ; augmenter l'efficacité de l'organisation ; prioriser la compétence continue des avocats et des parajuristes ; améliorer l'accès à la justice en Ontario. Vous en trouverez des points saillants ci-dessous et d'autres détails dans le rapport annuel ainsi que sur notre site Web.



Paul B. Schabas,
trésorier

Diriger à titre d'ordre professionnel

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES DÉFIS DES TITULAIRES DE PERMIS RACIALISÉS

Le Barreau entend mener le changement pour s'assurer que les professions sont diverses, inclusives et avant-gardistes. Une grande étape vers ce changement a été prise en décembre, lorsque le Conseil a approuvé le rapport final du Groupe de travail sur les défis des titulaires de permis racialisés. Point culminant de cette étude en profondeur et à l'échelle de la province, ce rapport contient des recommandations solides conçues pour aborder les enjeux de racisme systémique dans les professions juridiques.

STRATÉGIE DE SANTÉ MENTALE

Le Conseil a approuvé une stratégie sur la santé mentale à long terme en avril 2016. Nous voulons améliorer l'accès aux ressources appropriées pour les avocats et les parajuristes et leurs familles qui font face à des problèmes de santé mentale et de dépendance. La stratégie propose aussi que nous examinions comment la maladie mentale et les problèmes de dépendance peuvent être mieux abordés dans un contexte de règlementation. Le Groupe de travail du Conseil sur la mise en œuvre de la stratégie sur la santé mentale surveille le déroulement des diverses composantes de la stratégie.

PUBLICITÉ ET ENTENTES SUR LES HONORAIRES

La publicité et les ententes sur les honoraires des titulaires de permis font l'objet d'un examen et d'une analyse par le Groupe de travail du Comité sur la règlementation de la profession créé en 2016. L'examen consistait en groupes de discussion avec des praticiens et des intervenants, et une consultation avec le public et les professions. Au début de 2017, le Conseil a demandé de limiter les frais de renvoi et de renforcer les règles sur la publicité. Le Groupe de travail continue d'examiner les enjeux connexes comme les honoraires conditionnels et la publicité et les honoraires en droit immobilier.

Mobiliser les intervenants et le public grâce à une communication dynamique

STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Le Barreau déploie une stratégie globale de communications pour sensibiliser le public aux questions d'accès et d'aide avec les problèmes juridiques ; pour faire comprendre le rôle des avocats et des parajuristes ; et pour mieux faire comprendre comment nous servons le public dans le système juridique. Cette stratégie, qui sera déployée en 2017, analysera comment nous pouvons améliorer le profil du Barreau et des professions dans les diverses communautés de l'Ontario.

INITIATIVES AUTOCHTONES

Une grande partie des efforts continus du Barreau pour augmenter l'accès à la justice par les peuples autochtones en Ontario est le développement d'un cadre de travail pour les questions autochtones. Une composante cruciale de ce cadre est notre réponse aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

Nous avons eu l'honneur d'être guidés par notre partenariat avec le Groupe consultatif autochtone, dont les membres comprennent des professionnels juridiques et des ainés des Premières Nations, métis et inuit.

Nous avons plusieurs initiatives autochtones nouvelles et en cours pour aider les avocats et les parajuristes dans ce secteur, et nous sommes particulièrement heureux d'avoir lancé le premier domaine de spécialisation sur les enjeux autochtones en 2016.

Le Barreau offre maintenant des ressources gratuites en langues des Premières Nations. Nous travaillons avec des conseillers autochtones pour produire un guide juridique de consultation rapide et deux fiches d'information en cri, oji-cri et ojibwé du Nord-Ouest, en plus du français et de l'anglais. Ces ressources fournissent des renseignements sur les services du Barreau et des sources d'information juridique à faible cout, et ont été élaborées pour aider les Autochtones qui ont des problèmes juridiques.

Augmenter l'efficacité de l'organisation

NOTES DE SERVICE AUX COMITÉS

Comme trésorier, je suis profondément engagé à améliorer la transparence et la bonne gouvernance du Barreau. Pour atteindre cet objectif, ma première mesure a été de diffuser une note de service publique à chacun des comités permanents du Conseil qui souligne le mandat du comité et sa place dans les priorités stratégiques du Barreau. Cela est crucial pour améliorer l'imputabilité du Conseil et pour rendre les processus plus transparents.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA GOUVERNANCE

À ma demande, le Conseil a créé le Groupe de travail sur la gouvernance en 2016 pour examiner la structure actuelle du Barreau. J'attends avec anticipation de lire les recommandations du Groupe de travail sur la façon dont nous pourrions améliorer nos processus de gouvernance et être plus efficaces comme organe de direction.

Prioriser la compétence continue des avocats et des parajuristes

RÉSEAU D'ENCADREMENT DE LA PRATIQUE

Je suis extrêmement fier que nous ayons lancé le Réseau d'encadrement de la pratique (REP) en novembre 2016. Le REP fournit des conseillers à court terme et des formateurs à plus long terme pour favoriser des pratiques exemplaires dans les professions juridiques. Les participants améliorent leur compétence et leur confiance, et les formateurs et conseillers ont ainsi des occasions d'apprendre et d'approfondir leurs propres habiletés.

DIALOGUE SUR L'ACCÈS À LA PROFESSION

Après l'examen du projet pilote Voies d'accès en 2016, le Conseil a annoncé un Dialogue sur l'accès à la profession, à l'échelle de la province au début de 2017, dans un premier volet. Le but en est de formuler des recommandations à long terme pour créer un système d'admission des avocats qui soit pertinent et durable. Nous vous invitons à vous joindre au dialogue et à fournir votre réflexion sur quatre sujets : le besoin de changement ; la dynamique du marché ; les examens d'accès à la profession ; la formation transitionnelle.

Améliorer l'accès à la justice en Ontario

LE GROUPE D'ACCÈS À LA JUSTICE

En 2015, le Barreau a établi le Groupe d'accès à la justice (TAG) avec un financement de la Fondation du droit de l'Ontario, afin de favoriser une meilleure coordination et collaboration entre les secteurs de la justice. En 2016, TAG a lancé la toute première Semaine de l'accès à la justice en Ontario. Les évènements de cette semaine portaient sur des enjeux d'accès à la justice, y compris la technologie, l'éducation juridique publique et le bienêtre des enfants. TAG a aussi été nommé en 2016, pour deux prix d'accès juridique par l'American Bar Association pour son engagement auprès des bibliothécaires en région.

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'AIDE JURIDIQUE

En 2016, je me suis engagé à élever la participation du Barreau dans la discussion sur l'aide juridique en Ontario en formant un groupe de travail sur l'aide juridique. Ce groupe travaille avec des partenaires dans le domaine de la justice et dans les communautés pour explorer les possibilités d'obtenir un système solide et durable des services d'aide juridique pour la population de l'Ontario. Il faut un système d'aide juridique bien financé pour assurer l'accès à la justice pour les Ontariens et Ontariennes à faible revenu.

Droit devant

Je vous encourage à consulter le rapport annuel de 2016. Ce fut une année bien remplie au Barreau, et je suis fier des progrès que nous avons faits. Ils serviront de base solide à notre poursuite continue de l'excellence en 2017.

C'est grâce aux efforts de nos conseillers et conseillères, du personnel du Barreau et des nombreuses personnes avec qui j'ai eu l'honneur de travailler, que nous sommes en mesure de pousser notre mandat. Quand je regarde ce qui nous attend, j'ai confiance dans notre capacité à règlementer les professions sans l'intérêt public et d'assurer que les avocats et les parajuristes soient bien équipés pour servir les besoins juridiques de tous les Ontariens et Ontariennes.

Meegwetch. Merci. Thank you.

Message du directeur général

Je vous invite à explorer le Rapport annuel du Barreau pour constater les progrès accomplis en 2016 relativement à notre mission d'organe de règlementation engagé à protéger l'intérêt public. Je suis heureux des avancées que nous avons faites dans plusieurs domaines, résumées ci-dessous.



Robert G.W. Lapper, Q.C.,
directeur général

Améliorations organisationnelles

Le travail de la Direction de la règlementation professionnelle (RP) porte sur la protection de l'intérêt public, par la résolution et l'enquête des plaintes à l'égard de la conduite, de la compétence et la capacité des avocats et des parajuristes de l'Ontario.

Durant l'année, nous avons pris des mesures pour rationaliser les processus et pour augmenter l'efficacité au sein de la Direction de la RP, menant à la réorganisation de la structure organisationnelle en février 2017.

Les changements clés comprennent un Service de résolution plus grand, capable de mieux trier et résoudre les plaintes plus tôt dans le processus ; une fusion des services de la résolution des plaintes et des enquêtes ; la création d'équipes de contrôle professionnel multifonctionnelles ; la création d'un service de contrôle de la technologie et de la preuve pour améliorer notre capacité à recevoir, produire, gérer et contrôler les données électroniques.

Le Barreau travaille aussi à améliorer le processus par lequel ses politiques sont développées, approuvées et communiquées.

Recherche de l'excellence au travail

Comme organe principal de règlementation, nous voulons être un modèle pour nos titulaires de permis et pour les autres organisations.

Pour la 11e année consécutive, le Barreau a été reconnu comme l'un des meilleurs employeurs de la région du Grand Toronto. Je suis fier que nos efforts pour créer un milieu de travail inclusif et professionnel aient été reconnus. Comme DG, j'ai le privilège et le plaisir de travailler chaque jour avec un personnel remarquable formé de personnes hautement compétentes et engagées.
Pour nous donner un portrait précis de qui nous sommes, le Barreau a mené un recensement sur la diversité et un sondage sur l'inclusion avec le Centre canadien pour la diversité et l'inclusion. La majorité des répondants se sentent inclus au travail, avec une forte représentation de femmes, de groupes ethniques et de personnes handicapées.

Nous avons également mené un sondage sur l'engagement et la participation. Le sondage portait sur la participation comme élément clé pour encourager les personnes à faire de leur mieux chaque jour. En général, les résultats ont montré que nous comptons une main-d'œuvre engagée, fière et positive qui sent que ses efforts font une différence.

Gérer nos ressources financières

Nous sommes engagés à gérer efficacement nos ressources financières.

Après trois ans de cotisations inchangées pour les avocats, et quatre ans de cotisations inchangées pour les parajuristes, nous présenté une augmentation de 50 $. Cependant, nous étions ravis d'offrir aux membres inscrits au régime de prélèvements automatiques du Barreau un rabais équivalent à l'augmentation de la cotisation annuelle.

Je suis sûr que le budget prévu pour 2017 (voir une version PDF du budget 2017) permettra au Barreau de continuer à promouvoir les priorités stratégiques développées par son organe directeur, tout en soutenant ses importants programmes de règlementation dans l'intérêt public.

Améliorer la transparence par la technologie

Nous poursuivons notre mise en œuvre du plan technologique sur trois ans, qui comprend le renouvèlement de notre site Web, une refonte de notre base de données sur les titulaires et un certain nombre d'améliorations au portail du BHC et au magasin du BHC.

Le renouvèlement du site Web du Barreau est en cours pour mieux engager le public, les professions et les intervenants et pour bâtir un outil de communications stratégiques qui soutiennent efficacement le travail essentiel de l'organisation.

L'initiative de la refonte de notre base de données sur les titulaires portera sur la fonctionnalité de nos processus et nos systèmes qui contiennent des données sur nos membres avocats et parajuristes. Le but est d'améliorer l'efficacité du personnel par l'accès à un système central, pour donner aux avocats et aux parajuristes une gamme d'options de libre-service, et pour améliorer l'accès à la justice par nos répertoires publics.

Le portail des titulaires a un nouvel aspect plus uniforme et les fonctionnalités en sont améliorées dans plusieurs sections. Nous avons aussi lancé le magasin du BHC en mai, donnant aux membres une plus grande fonctionnalité et commodité par une plateforme de commerce virtuel.

Initiatives en français

Le Barreau a continué sur sa lancée à fournir des communications et des services en français aux candidats à l'accès à la profession, aux titulaires de permis et au public en vertu de sa Politique sur les services en français et ses règlements administratifs. Il a continué son travail de collaboration avec le commissaire aux services en français en vertu du protocole établi pour traiter des plaintes portant sur les services en français et pour faire des changements pertinents, systémiques et proactifs.

Le Barreau a prorogé son Programme de pratique du droit (PPD) de deux ans en s'engageant à faire un examen exhaustif des exigences d'admission.

Tournés vers l'avenir

En ce début de 2017, je me considère extrêmement chanceux de travailler avec un personnel aussi talentueux et dévoué pour réaliser notre mandat. Nous sommes reconnaissants aux nombreuses organisations juridiques et divers partenaires de la communauté avec qui nous communiquons et dont les réflexions nous sont si précieuses. Je veux aussi reconnaitre et remercier nos conseillers et conseillères et notre nouveau trésorier, Paul Schabas. Sous leur gouverne, je suis sûr que le Barreau continuera à s'acquitter de son obligation de règlementer les professions dans l'intérêt public dans un paysage juridique de plus en plus dynamique.

Plan stratégique 2015-19

Notre mandat

Le Barreau a pour mission de règlementer les professions juridiques dans l'intérêt public en veillant à ce que les avocates, les avocats et les parajuristes qui servent la population de l'Ontario répondent à des normes élevées en matière de formation, de compétence et de déontologie.

En s'acquittant de son mandat de règlementation, le Barreau observe des principes qui englobent la protection de l'intérêt public, la défense et la promotion de la cause de la justice et de la primauté du droit, la facilitation de l'accès à la justice pour la population de l'Ontario en agissant de façon rapide, ouverte et efficace.

Notre plan

Après un vaste exercice de planification stratégique qui a mobilisé tous les membres du Conseil, nous avons axé nos efforts sur un plan stratégique de quatre ans, qui repose sur nos réalisations des quatre dernières années, pour la période de 2015 à 2019.

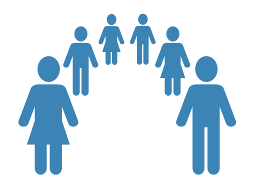
La stratégie sur quatre ans garantit la continuité des priorités échelonnées sur plusieurs années, et nous permet une plus grande efficacité dans la gestion de nos ressources financières pour remplir nos obligations qui vont au-delà d'un seul mandat.

Depuis 2015, nous avons axé nos efforts sur les cinq priorités décrites dans le plan stratégique – ainsi que plusieurs initiatives clés pour les soutenir – efforts qui seront maintenus jusqu'en 2019.

Ces priorités ont été établies pour renforcer notre excellence dans la règlementation professionnelle et pour continuer de favoriser l'accès à la justice pour les Ontariens et les Ontariennes.

Informez-vous de nos progrès dans le message du trésorier.

Nos priorités



DIRIGER À TITRE D'ORDRE PROFESSIONNEL

- Améliorer notre efficacité règlementaire pour mieux protéger le public
- Intégrer aux processus de règlementation des considérations adéquates quant à la santé mentale et à l'équité

Nous examinerons nos processus et explorerons de nouvelles méthodes de règlementation tout en continuant à gérer les risques. Nous examinerons les politiques et les procédures pour assurer le traitement équitable de chaque personne et de chaque groupe avec qui nous traitons. Nous explorerons également des opportunités de ressources et de soutiens additionnels en santé mentale..



MOBILISER LES INTERVENANTS ET LE PUBLIC GRÂCE À UNE COMMUNICATION DYNAMIQU

- Améliorer la communication avec les avocats et les parajuristes par une plus grande imputabilité, transparence et collaboration
- Faire mieux connaitre le Barreau chez le public par une plus grande mobilisation

Nous examinerons nos pratiques existantes et consulterons largement la communauté pour renforcer notre relation avec les avocats, les parajuristes, le public et autres intervenants, et ferons mieux connaitre le Barreau.



AUGMENTER L'EFFICACITÉ DE L'ORGANISATION

- Continuer d'avancer l'intérêt public dans le processus de développement des politiques
- Réviser nos méthodes et structures de gouvernance pour assurer notre efficacité et notre efficience
- Améliorer l'analyse et l'évaluation de nos services et de nos programmes

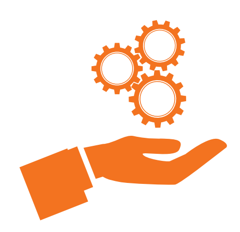
Nous évaluerons nos structures de gouvernance, nos processus d'élaboration de politiques, nos programmes et services, en nous concentrant sur les objectifs clés, les couts et l'efficacité.



PRIORISER LA COMPÉTENCE CONTINUE DES AVOCATS ET DES PARAJURISTES

- Évaluer et améliorer les normes et exigences d'accès à la profession
- Améliorer et augmenter les soutiens à la pratique
- Considérer des services de mentorat exhaustifs

Nous envisageons des formations allant au-delà des formats de formation professionnelle continue (FPC) traditionnels, et travaillons avec les professions pour développer des initiatives qui institutionnalisent le mentorat, les services consultatifs et d'autres types de soutien.



AMÉLIORER L'ACCÈS À LA JUSTICE EN ONTARIO

- Améliorer la collaboration avec les partenaires d'accès à la justice et autres intervenants
- Développer et mettre en œuvre un plan d'action d'accès à la justice plus concret

Nous élargirons nos efforts pour collaborer avec les partenaires du secteur de la justice et autres intervenants pour identifier et mettre en œuvre des solutions aux problèmes d'accès à la justice.

Voir une version PDF du plan stratégique 2015-2019.

Professions

Membres du Conseil



CONSEILLERS ÉLUS

SRaj Anand, MB
Peter Beach
Fred J. W. Bickford
Jack Braithwaite
Christopher D. Bredt
Robert J. Burd
John E. Callaghan
Paul M. Cooper
Dianne G. Corbiere
Cathy Corsetti
Janis P. Criger
Teresa Donnelly
Ross F. Earnshaw
Robert F. Evans, c.r.
Julian N. Falconer
Rocco Galati
Avvy Yao-Yao Go, O.Ont.
Howard Goldblatt
Joseph Groia
Michelle Haigh
Carol Hartman
Jacqueline A. Horvat
Brian Lawrie
Janet Leiper, C.S.
Jeffrey Lem
Michael M. Lerner
Marian Lippa
M. Virginia MacLean, c.r., MB
William C. McDowell
Susan T. McGrath
Isfahan Merali
Malcolm M. Mercer
Barbara J. Murchie
Sandra Y. Nishikawa
Gina Papageorgiou
Susan Richer
Jonathan M. Rosenthal

Raj Sharda
Andrew Spurgeon
Joanne St. Lewis
Sidney H. Troister, MB
Jerry B. Udell
M. Anne Vespry
Tanya Walker
Peter C. Wardle

MEMBRES NOMMÉS

Marion Boyd
Gisèle Chrétien
Suzanne Clément
Seymour Epstein, ing.
Jan Richardson
Gerald Sheff
Baljit Sikand
Catherine Strosberg

MEMBRES D'OFFICE

L'hon. Yasir Naqvi, député provincial
Bob Aaron
L'hon. Robert P. Armstrong, c.r.
Larry Banack
Christopher Bentley
Michael J. Bryant
Paul Copeland, C.M., MB
Abraham Feinstein, c.r., MB
L'hon. Lee K. Ferrier, c.r.
Neil Finkelstein
Patrick Garret Furlong, c.r., MB
Gary Lloyd Gottlieb, c.r.
L'hon. John D. Ground, c.r.
Howard G. Hampton, député provincial
Charles A. Harnick, c.r., MB
George D. Hunter
Professeur Vern Krishna, C.M., c.r., FRSC, MB
Gavin MacKenzie
Ronald D. Manes
L'hon. R. Roy McMurtry, O.Ont., c.r., MB
W. A. Derry Millar
Daniel J. Murphy, c.r.
Ross W. Murray, c.r.
Alan W. Pope, c.r.
Julian Porter, c.r.
Judith M. Potter
L'hon. Allan M. Rock, P.C., c.r.
Heather Joy Ross
Clayton Ruby, C.M.
Arthur R.A. Scace, C.M., c.r.
Norm Sterling, député provincial
Harvey T. Strosberg, c.r.
Gerald A. Swaye, c.r., C.S.
J. James Wardlaw, c.r., MB
Bradley H. Wright
Roger D. Yachetti, c.r.
David S. Young

TRÉSORIERS ÉMÉRITES

Thomas G. Conway
Janet E. Minor
Laurie H. Pawlitza, LL.D.

CONSEILLERS ÉMÉRITES

Constance Backhouse, C.M., O.Ont., MB
John A. Campion
Alan D. Gold
Alan G. Silverstein, C.S.
Beth Symes, C.M., MB

MEMBRE HONORAIRE

Son Altesse Royale le Prince Charles, prince de Galles

PRÉSIDENCES DE COMITÉS

Accès à la justice — Howard Goldblatt

Audit et finance — Christopher Bredt

Comité permanent des parajuristes — Michelle Haigh

Contentieux — Jacqueline Horvat

Équité et affaires autochtones — Dianne Corbiere

Équité et affaires autochtones — Julian Falconer

Fonds d'indemnisation — Carol Hartman

Libre circulation interjuridictionnelle — Michael Lerner

Perfectionnement professionnel — Peter Wardle

Planification des priorités — Paul B. Schabas

Règlementation de la profession — William McDowell

Relations gouvernementales et affaires publiques — John Callaghan

Tribunal — Barbara Murchie

Membres – 2016

L'honorable Yasir Naqvi, député provincial, a été nommé procureur général de l'Ontario le 13 juin 2016.

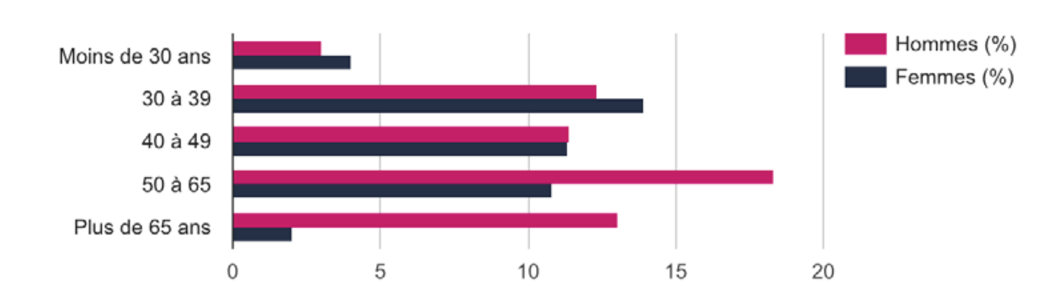
Tanya Walker a été élue conseillère le 9 aout 2016 pour pourvoir le poste laissé vacant par l'élection de Paul B. Schabas comme trésorier le 23 juin 2016.

Statistiques sur les membres

En 2016, nous règlementions plus de 50 000 avocats, avocates et près de 8 200 parajuristes.

Pour de plus amples renseignements sur nos membres, consultez la section Tendances clés.

AVOCAT(E)S SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE GENRE



Remarques :

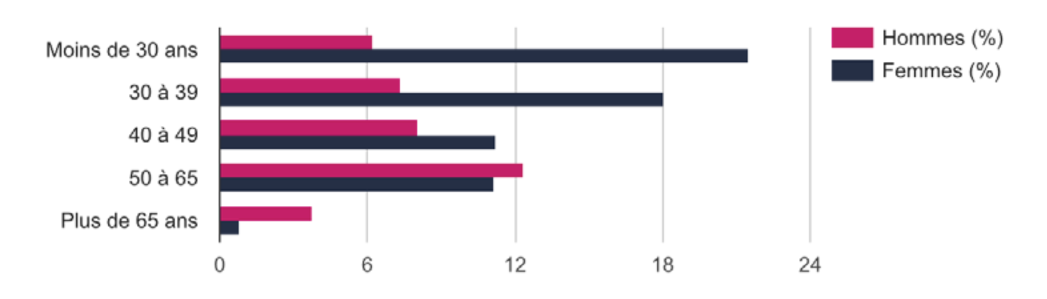
a) Données au 31 décembre 2016

b) % du total

c) Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement

d) Ces statistiques n'incluent pas les avocats honoraires, les avocats nommés à des fonctions judiciaires ou les avocats dont le permis est suspendu au 31 décembre 2016

PARAJURISTES SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE GENRE



Remarques :

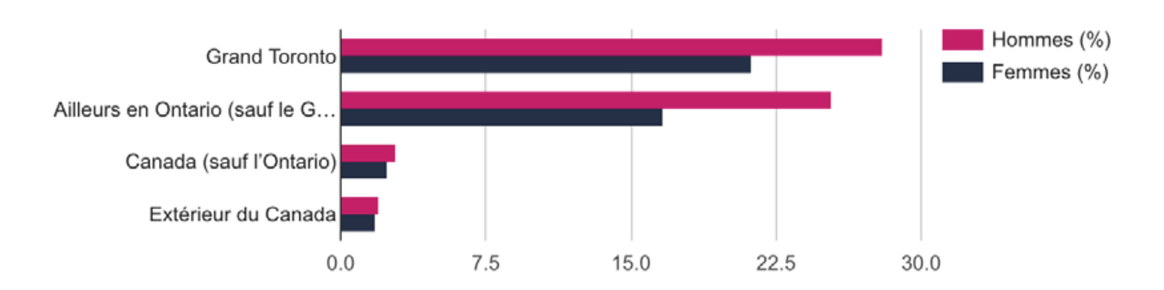
a) Données au 31 décembre 2016

b) % du total

c) Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement

d) Ces statistiques n'incluent pas les parajuristes honoraires, les parajuristes nommés à des fonctions judiciaires ou les parajuristes dont le permis est suspendu au 31 décembre 2016

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES AVOCAT(E)S



Remarques :

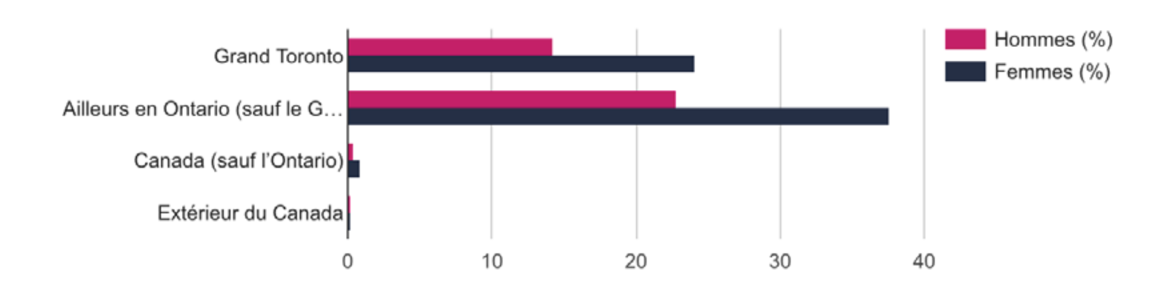
a) Données au 31 décembre 2016

b) % du total

c) Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement

d) Ces statistiques n'incluent pas les avocats honoraires, les avocats nommés à des fonctions judiciaires ou les avocats dont le permis est suspendu au 31 décembre 2016

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PARAJURISTES



Remarques :

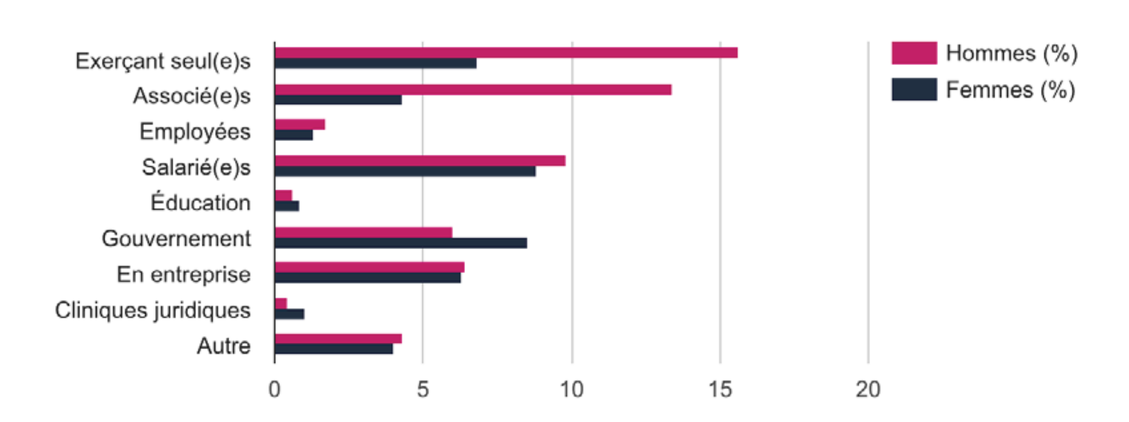
a) Données au 31 décembre 2016

b) % du total

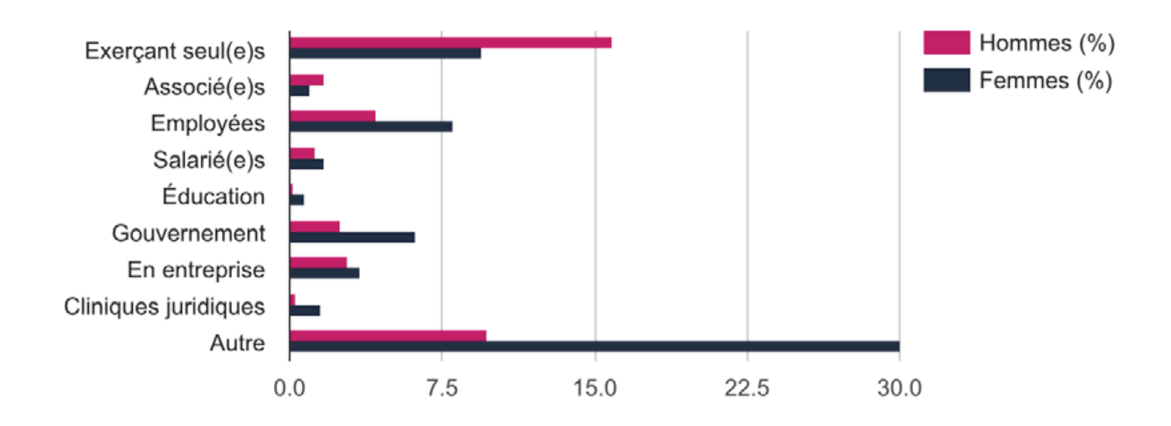
c) Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement

d) Ces statistiques n'incluent pas les parajuristes honoraires, les parajuristes nommés à des fonctions judiciaires ou les parajuristes dont le permis est suspendu au 31 décembre 2016

AVOCAT(E)S SELON LE TYPE D'EMPLOI



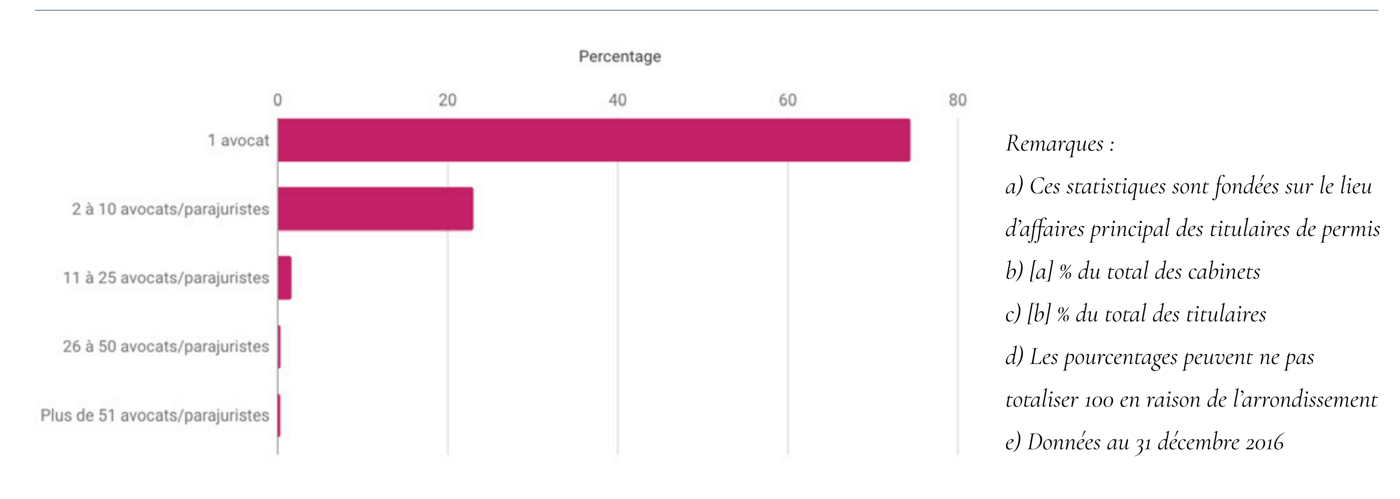
PARAJURISTES SELON LE TYPE D'EMPLOI



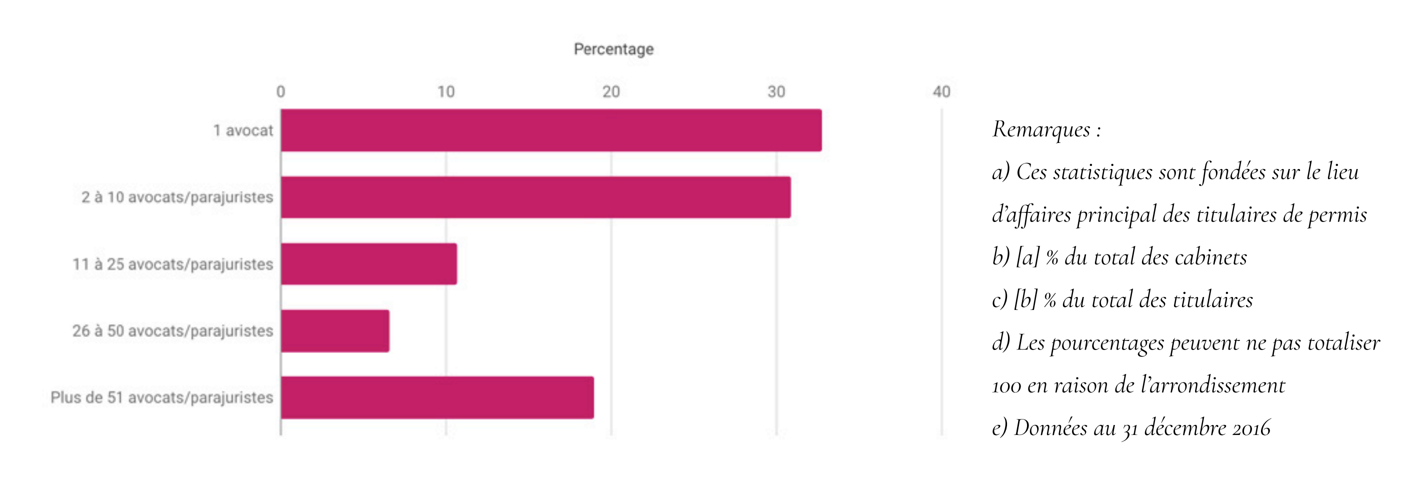
Cabinets d’avocats/Cabinets de parajuristes

En 2016, 10 689 cabinets d’avocats et 1 757 cabinets de parajuristes étaient le lieu d’affaires principal d’un titulaire de permis dans la province.

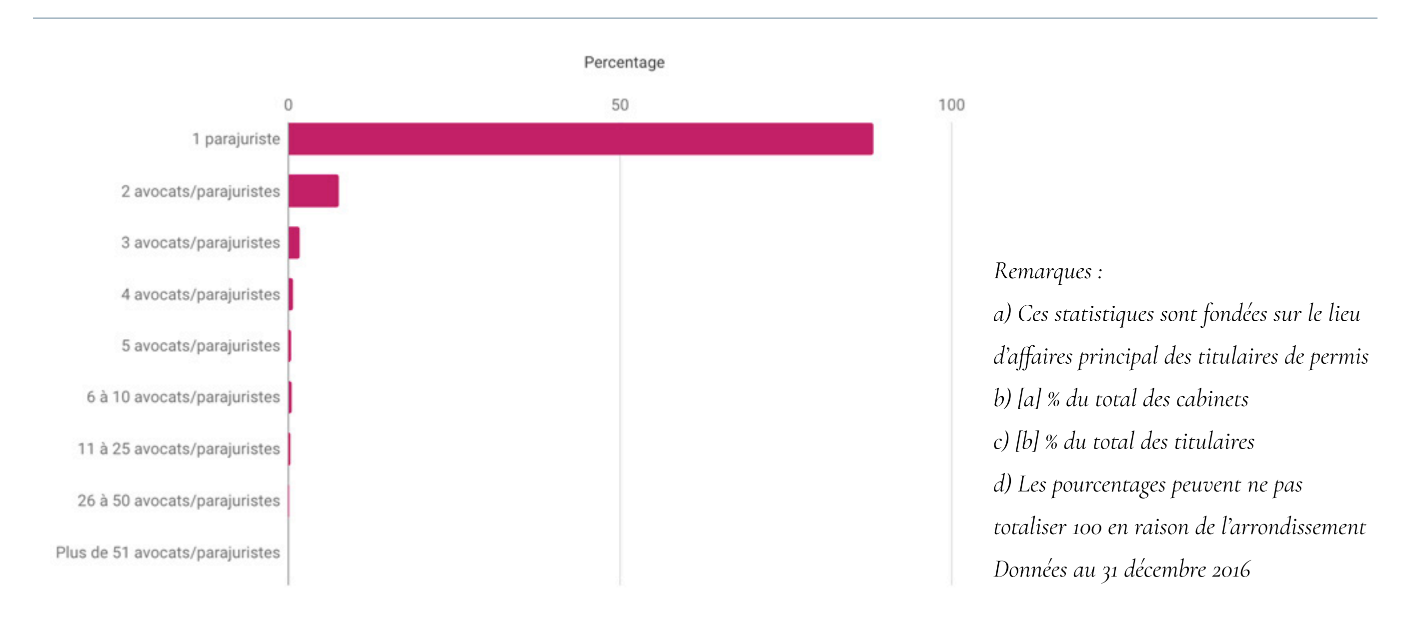
TAILLE DES CABINETS D’AVOCATS



NOMBRE DE TITULAIRES DE PERMIS PAR CABINET



TAILLE DES CABINETS DE PARAJURISTES



Remarques :

a) Ces statistiques sont fondées sur le lieu d'affaires principal des titulaires de permis

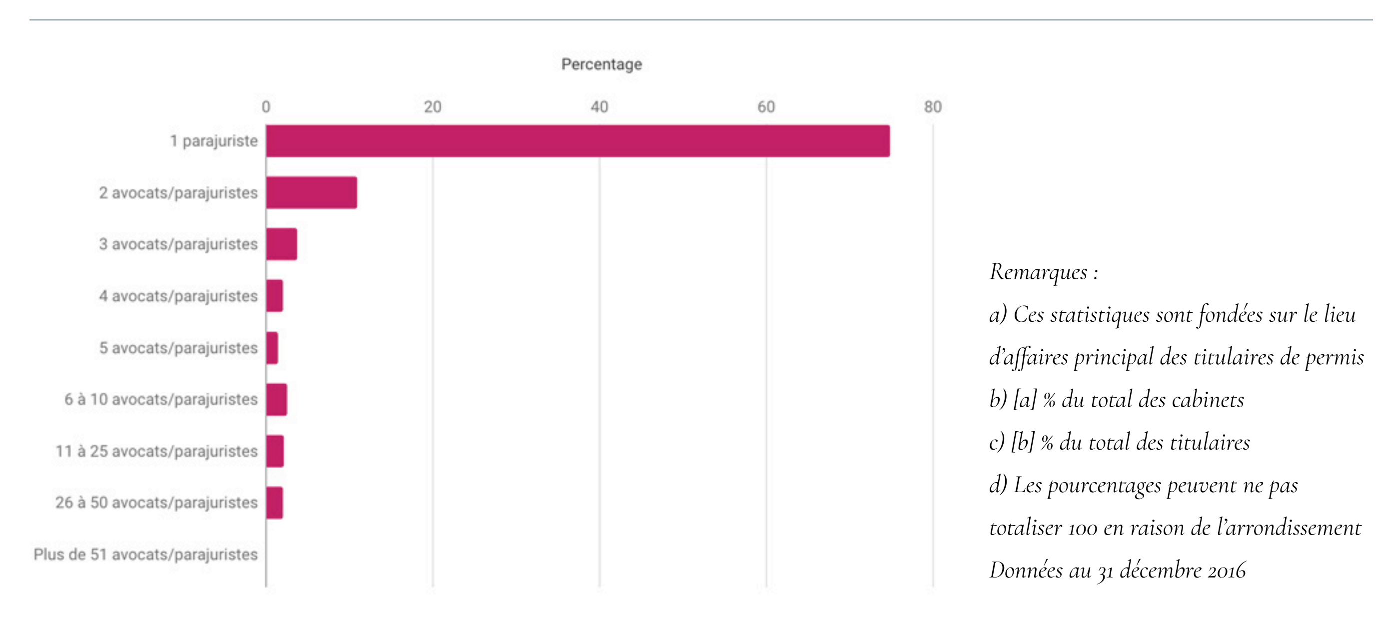
b) [a] % du total des cabinets

c) [b] % du total des titulaires

d) Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement

Données au 31 décembre 2016

NOMBRE DE TITULAIRES DE PERMIS PAR CABINET



Remarques :

a) Ces statistiques sont fondées sur le lieu d'affaires principal des titulaires de permis

b) [a] % du total des cabinets

c) [b] % du total des titulaires

d) Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement

Données au 31 décembre 2016

Portrait statistique des avocats dans la Déclaration annuelle des avocat(e)s (DAA) de 2015

Voir le portrait statistique des avocats (PDF)

Le Barreau du Haut-Canada recueille des données d'auto-identification dans la Déclaration annuelle des avocats depuis 2009. La structure du sondage permettait auparavant de ne pas répondre à la question. Cette option a été modifiée pour que, si la personne refuse de répondre, il ou elle doit indiquer ce refus.

Taux de réponses pour chaque question :

Autochtones	88,8 %
Racialisés	77,4 %
Orientation sexuelle	81,9 %
Francophones	90,4 %
Capables de donner des services juridiques en français	84,7 %
Handicap	84,5 %
Genre	100 %

Race et identité autochtone

REPRÉSENTATION DANS LA PROFESSION ET DANS LA POPULATION DE L'ONTARIO – RACIALISÉS

Profession	Population
35,5 %	25,9 %

REPRÉSENTATION DANS LA PROFESSION ET DANS LA POPULATION DE L'ONTARIO – AUTOCHTONES

Profession

1,7 %

Population

2,3 %

RACIALISÉS ET AUTOCHTONES EN POURCENTAGE DES RÉPONDANTS

Groupe	% des répondants
Premières Nations	1
Inuit	0,01
Métis	0,5
Arabes	0,8
Noirs (Canadiens d'origine africaine, Africains, Antillais)	3,1
Chinois	3,3
Asiatiques de l'Est (Japonais, Coréens)	1,3
Latino-Américains, hispaniques	0,6
Sud-Asiatiques (Indo-Canadiens, du sous-continent)	6,2
Asiatiques du Sud-Est	0,7
Asiatiques de l'Ouest (Iraniens, Afghans)	1,0
Plus d'un groupe racialisé	0,4
Racialisés et Blancs	1,2
Blancs	80

TYPE DE PERMIS PAR RACIALISATION (%)

Groupe	Autonome	Associés	Salariés	Employés	Cliniques juridiques	En entreprise	Gouv.	Éducation	Retraités ou sans travail	Autres et nouveaux titulaires
Premières Nations et Inuit	25	8	12	3	3	8	22	3	5	11
Métis	23	7	19	5	1	4	23	1	5	12
Arabes	20	11	24	6	3	10	11	0	9	7
Noirs	28	6	13	2	4	10	18	1	6	11
Chinois	18	8	23	2	2	17	12	0	5	12
Asiatiques de l'Est	14	13	19	2	1	16	16	1	5	12
Latino-Américains	21	9	25	3	3	12	11	2	4	9
Asiatiques du Sud	27	8	18	3	2	12	11	2	5	11
Asiatiques du Sud-Est	27	10	20	3	1	10	12	1	5	11
Asiatiques de l'Ouest	24	4	26	5	0	14	10	1	4	12
Plus d'un groupe racialisé	18	5	27	3	5	10	16	1	4	11
Racialisés et Blancs	11	8	22	3	3	14	18	1	6	13

Genre

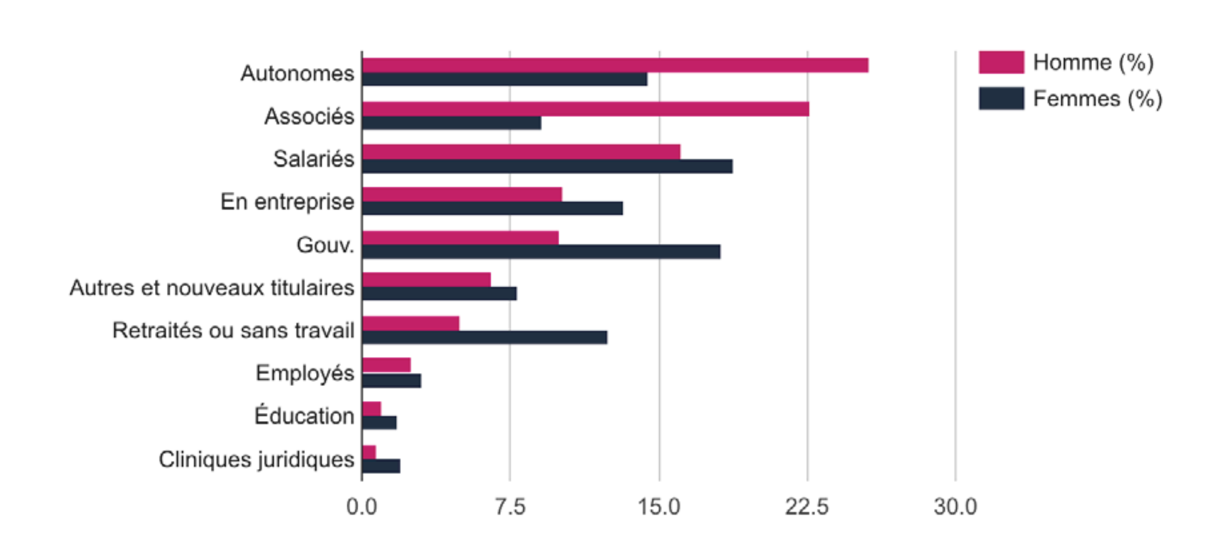
Femmes

43,1 %

Hommes

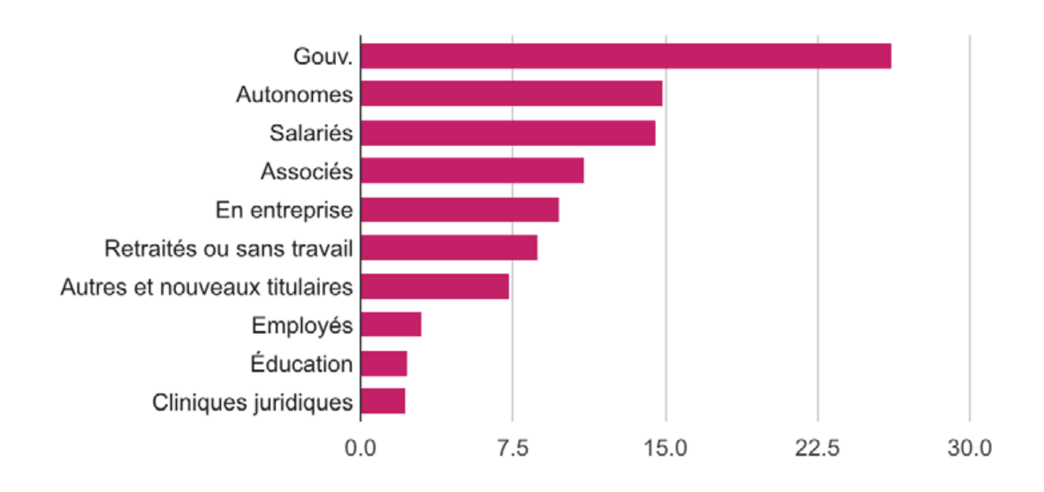
56,9 %

TYPE DE PERMIS PAR GENRE (%)



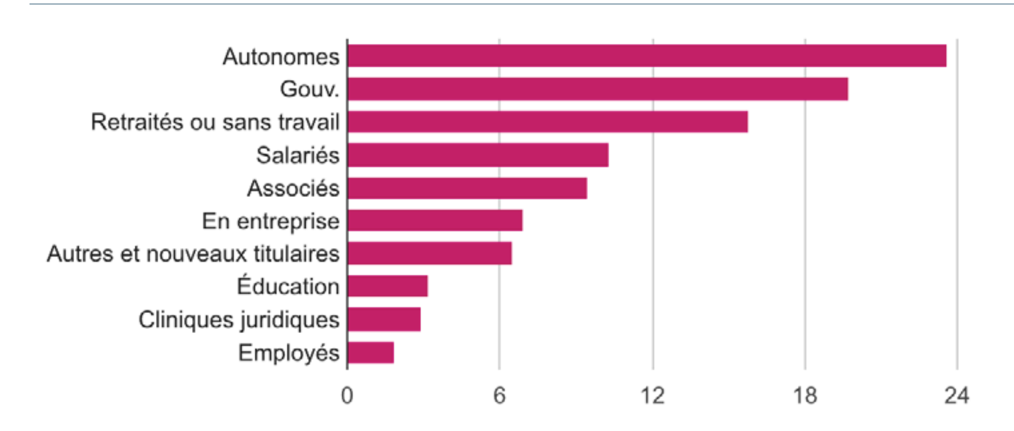
Francophones

TYPE DE PERMIS PAR IDENTITÉ FRANCOPHONE ET CAPACITÉ DE FOURNIR DES CONSEILS JURIDIQUES EN FRANÇAIS (%)



Handicap

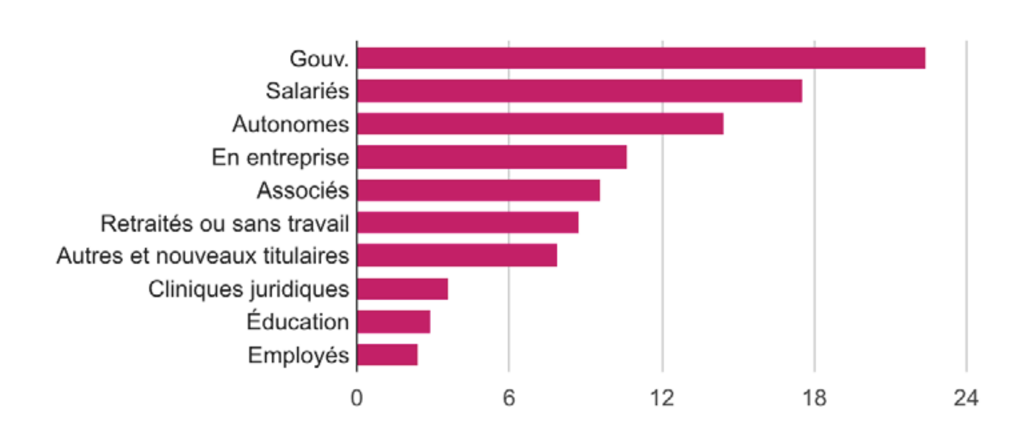
TYPE DE PERMIS PAR PRÉSENCE D'UN HANDICAP (%)



Remarque : Comparativement aux estimations dans la population, le nombre d'avocats qui ont signalé un handicap est inexplicablement bas. Il faudra sans doute recueillir d'autres échantillonnages.

Orientation sexuelle

TYPE DE PERMIS PAR ORIENTATION SEXUELLE (%)



Voir toutes les données

Téléchargez une feuille Excel du portrait statistique des avocats dans la Déclaration annuelle des avocat(e)s (DAA) de 2015, avec les tableaux sur cette page, etc.

Portrait statistique des parajuristes dans la Déclaration annuelle des parajuristes (DAP) de 2015

Voir le portrait statistique des parajuristes (PDF)

Le Barreau du Haut-Canada recueille des données d'auto-identification dans la Déclaration annuelle des parajuristes depuis 2009. La structure du sondage permettait auparavant de ne pas répondre à la question. Cette option a été modifiée pour que, si la personne refuse de répondre, il ou elle doit indiquer ce refus.

Taux de réponses pour chaque question :

Autochtones	91,6 %
Racialisés	80,9 %
Orientation sexuelle	85,8 %
Francophones	91,8 %
Capables de donner des services juridiques en français	82,7 %
Handicap	88,1 %
Genre	100 %

Race et identité autochtone

REPRÉSENTATION DANS LA PROFESSION ET DANS LA POPULATION DE L'ONTARIO – RACIALISÉS

Profession	Population
35,5 %	25,9 %

REPRÉSENTATION DANS LA PROFESSION ET DANS LA POPULATION DE L'ONTARIO – AUTOCHTONES

Profession	Population
1,7 %	2,3 %

RACIALISÉS ET AUTOCHTONES EN POURCENTAGE DES RÉPONDANTS

Groupe	% des répondants
Premières Nations	0,93
Inuit	0,03
Métis	0,72
Arabes	1,2
Noirs (Canadiens d'origine africaine, Africains, Antillais)	7,2
Chinois	5,6
Asiatiques de l'Est (Japonais, Coréens)	1,0
Latino-Américains, hispaniques	4,0
Sud-Asiatiques (Indo-Canadiens, du sous-continent)	9,1
Asiatiques du Sud-Est	3,0
Asiatiques de l'Ouest (Iraniens, Afghans)	2,6
Plus d'un groupe racialisé	0,7
Racialisés et Blancs	1,0
Blancs	62,9

TYPE DE PERMIS PAR RACIALISATION (%)

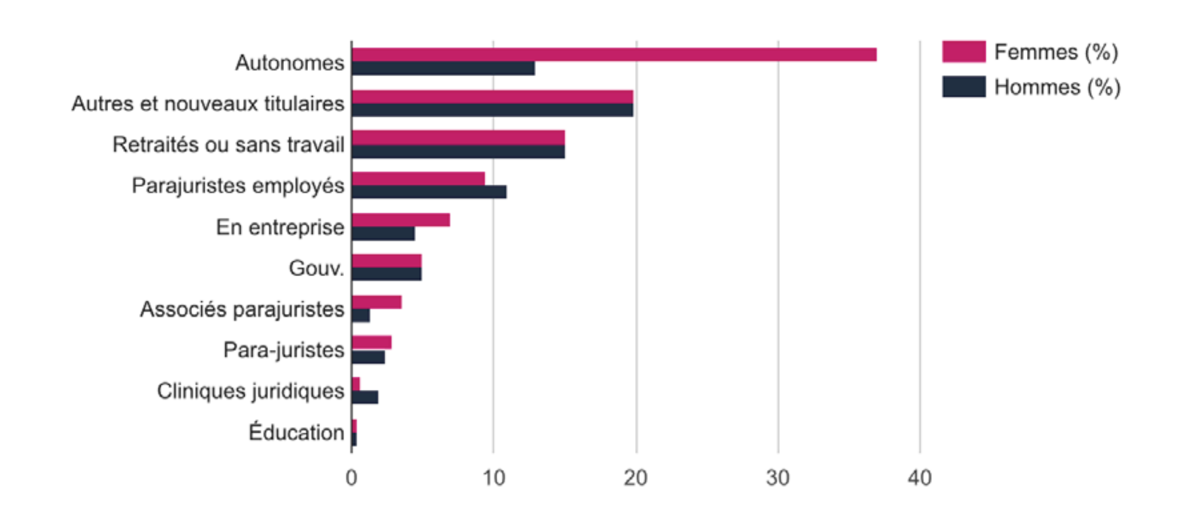
Groupe	Autonome	Associés parajuristes	Salariés parajuristes	Parajuristes	Cliniques juridiques	En entreprise	Gouv.	Éducation	Retraités ou sans travail	Autres et nouveaux titulaires
Premières Nations et Inuit	26	2	0	7	7	4	9	0	20	26
Métis	47	0	6	3	3	6	9	0	16	9
Arabes	28	0	2	8	2	5	5	0	23	29
Noirs	26	1	0	7	1	6	7	1	23	27
Chinois	29	2	0	13	1	2	4	1	22	26
Asiatiques de l'Est	13	9	7	20	0	2	4	0	22	24
Latino-Américains	21	5	2	11	3	5	9	1	17	26
Asiatiques du Sud	29	3	2	8	1	2	5	0	24	27
Asiatiques du Sud	21	1	3	10	0	5	2	1	26	29
Asiatiques de l'Ouest	24	1	4	13	0	6	4	0	28	19
Plus d'un groupe racialisé	19	2	0	7	5	5	12	5	24	21
Racialisés et Blancs	16	0	5	12	2	0	12	0	23	30

Genre

GENRE - TOTAL (%)

Femmes	Hommes
62 %	38 %

TYPE DE PERMIS PAR GENRE



Voir toutes les données

Téléchargez une feuille Excel du portrait statistique des parajuristes dans la Déclaration annuelle des parajuristes (DAP) de 2015, avec les tableaux sur cette page, etc.

Tendances clés

Règlementation professionnelle

Pour la direction de la Règlementation professionnelle (DRP), 2016 a été une année de transition, soulignée par un examen exhaustif de la DRP par le directeur général, ainsi que l'embauche de sa nouvelle directrice administrative. Après ces deux évènements, la DRP a commencé son processus de restructuration en 2016, qui comprenait des changements dans la structure et dans les processus afin d'augmenter l'efficacité et l'efficience du processus de règlementation. Les changements clés peuvent se résumer ainsi :

- Un processus de triage et de résolution plus rapide et plus solide mené par un service de saisie et de résolution élargi
- Une fusion des services de résolution des plaintes et des enquêtes
- La création d'équipes de contrôle multifonctionnelles avec différents types d'enquêteurs et d'avocats de discipline travaillant ensemble
- La création d'un service de technologie et de preuve pour augmenter la capacité de la DRP de recevoir, de produire, de gérer et de contrôler les données électroniques.

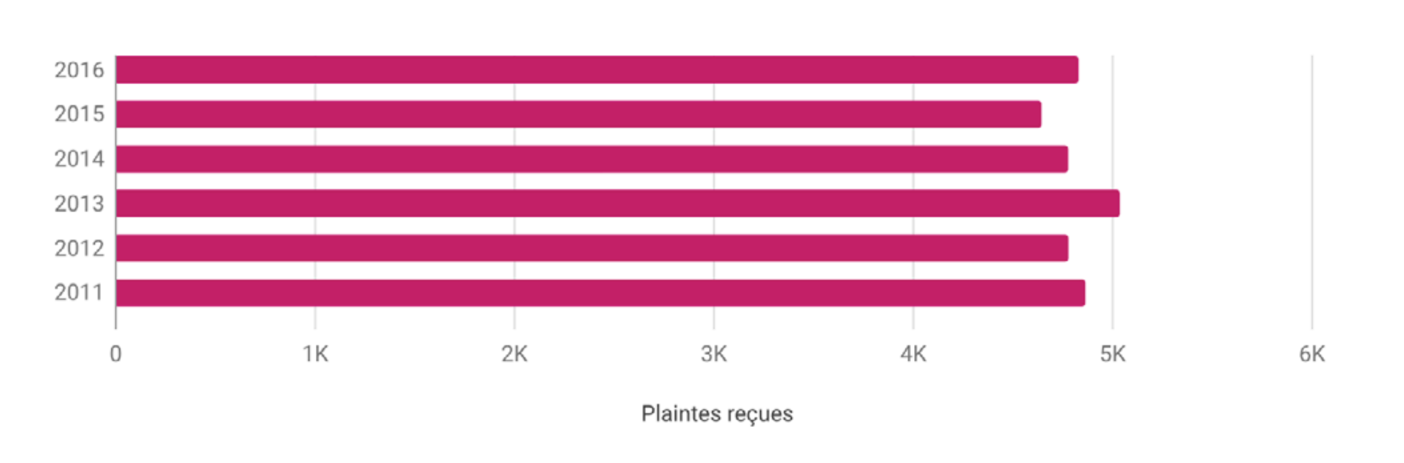
La nouvelle structure organisationnelle est entrée en vigueur en février 2017, mais durant 2016, des mesures ont été prises dans le but de simplifier les processus et d'accroitre l'efficacité pour nous permettre de mieux appliquer la règlementation. Ces changements ont déjà eu un impact.

- La DRP a entamé un nombre record d'avis de requête, de motions de suspensions interlocutoires ou de restriction des activités professionnelles d'un titulaire de permis et d'engagements de titulaires.
- Le Service de saisie des plaintes a fermé environ 11 % plus de plaintes et transféré 24 % moins de plaintes qu'en 2015.
- Avec l'aide de la Saisie des plaintes, le personnel des enquêtes a été capable de réduire la charge de travail et de fermer un plus grand nombre de plaintes, selon un processus de diversion ou d'autres actions du personnel par rapport à 2015.

Plaintes reçues

En 2016, la DRP a connu sa première augmentation du nombre de nouvelles plaintes depuis 2013. Le nombre de nouvelles plaintes reçues en 2016 a été supérieur de 4,0 % au nombre de 2015 et supérieur de 1,1 % au nombre de 2014.

PLAINTES REÇUES



En 2016, notre Service des plaintes a reçu 6 313 nouvelles plaintes et en a rouvert 74, pour un total de 6 387.

De ce nombre, 4 833 plaintes ont été renvoyées à notre Direction de la règlementation professionnelle comme suit :

Sujets des plaintes	80 % des plaintes étaient contre des avocats 12 % des plaintes étaient contre des parajuristes Le reste des plaintes/cas visaient des non-titulaires de permis et des requérants au processus d'admission d'avocats et de parajuristes.
Plaignants :	69 % des plaintes ont été portées par des membres du public ; 13 % des plaintes ont été portées par des titulaires de permis ; 18 % des plaintes ont été portées à l'interne (c.-à-d. le plaignant est le Barreau).

Ces proportions sont similaires à celles des récentes années.

La nature des plaintes reçues par la direction de la Règlementation professionnelle en 2016 est similaire à celle des plaintes reçues dans les dernières années :

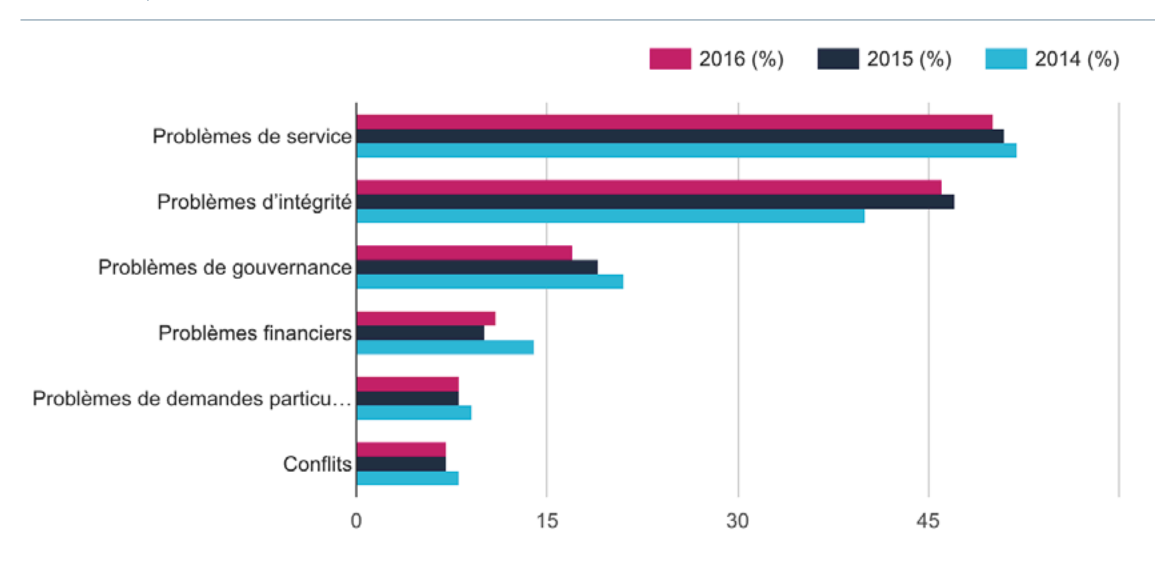
TYPES D'ALLÉGATIONS SOULEVÉES DANS LES PLAINTES REÇUES

	% des plaintes reçues
Problèmes de service (exemples : manquement à rendre des comptes, à communiquer, à servir le client)	50%
Problèmes d'intégrité (exemples : civilité, conseils et comportements déshonorants)	46%
Problèmes de gouvernance (exemples : manquement à collaborer avec le Barreau, exercice illégal)	17%
Problèmes financiers (exemples : utilisation irrégulière de comptes en fiducie, détournement, fraude immobilière et hypothécaire)	11%
Problèmes de demandes particulières (exemples : capacité, bonnes mœurs)	8%
Conflits (exemples : titulaire en position de conflit, relation d'affaires ou financière avec le client)	7%

Figures total more than 100% because some complaints raise more than one issue.

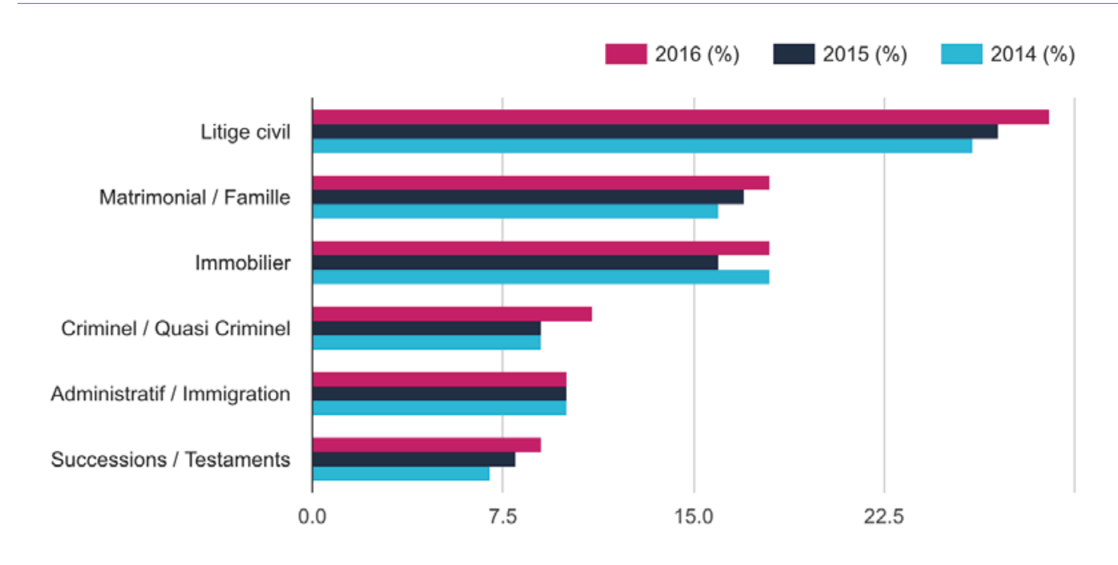
Toutes les proportions sont semblables à celles des années passées, à l'exception des problèmes financiers. Il y a eu une augmentation importante dans la proportion des nouvelles plaintes alléguant des problèmes financiers de 2014 (40 %) à 2016 (46 %).

TYPES D'ALLÉGATIONS SOULEVÉES DANS LES PLAINTES REÇUE, PAR % DES PLAINTES REÇUES ET TYPE DE PROBLÈME, PAR ANNÉE



Le litige civil, le droit immobilier et le droit de la famille ou matrimonial continuent d'être les trois domaines de droit qui reçoivent le plus de plaintes.

DOMAINE DE DROIT IDENTIFIÉ DANS LES PLAINTES REÇUES :



- Dans les plaintes contre les avocats et les parajuristes, les praticiens autonomes continuent de recevoir un nombre et une proportion beaucoup plus élevés de plaintes alors que les titulaires qui exercent dans de grands cabinets[1] continuent de recevoir un nombre et une proportion beaucoup moins élevés de plaintes.
- Les avocats qui exercent depuis cinq ans et moins continuent de recevoir beaucoup moins de plaintes.

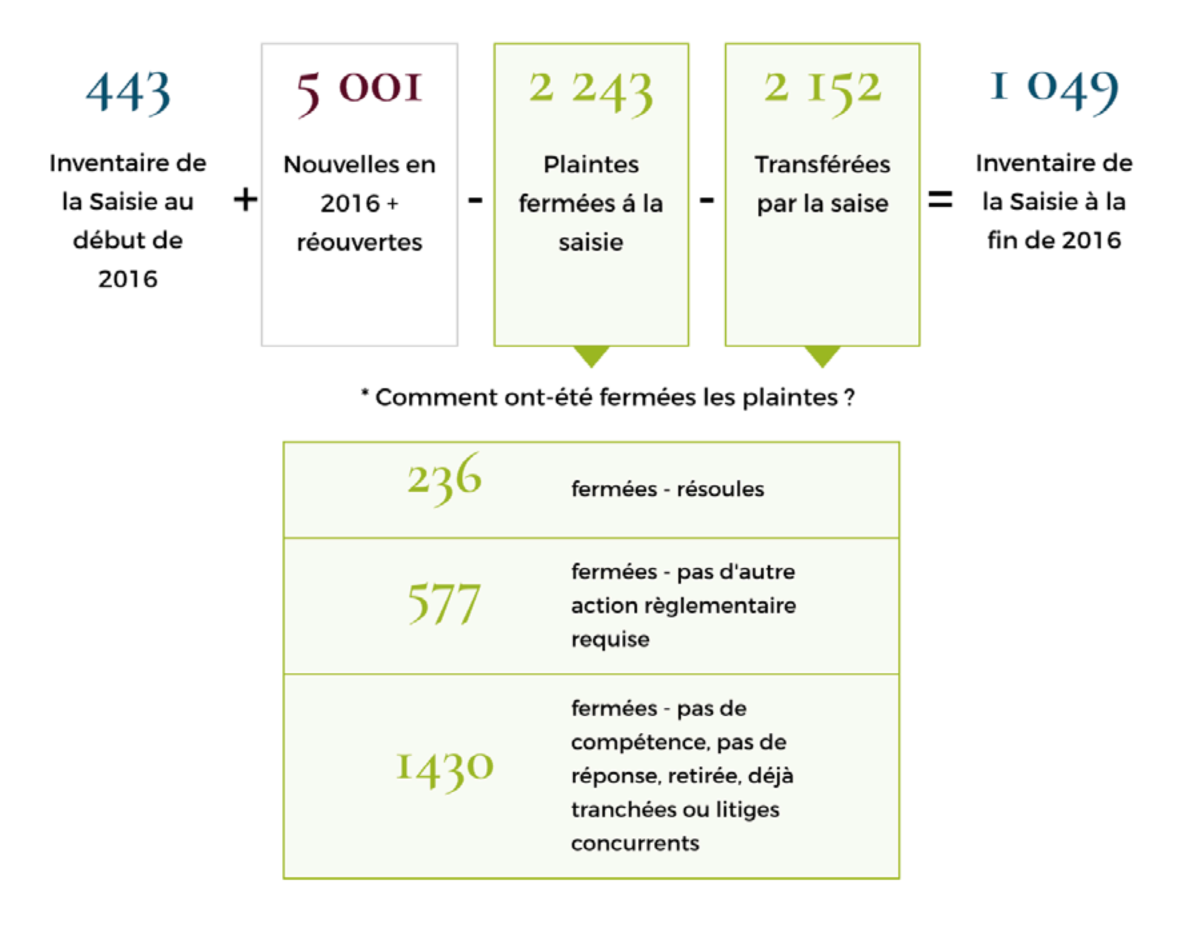
Un changement très notable par rapport aux années précédentes porte sur les avocats qui exercent depuis plus de 30 ans en pratique privée. Dans les années passées, ce groupe recevait beaucoup plus de plaintes qu'on aurait pensé. En 2016, aucune différence majeure n'a été enregistrée.

[1] *Avocats exerçant dans des cabinets de 26 titulaires de permis et plus ; parajuristes exerçant dans des cabinets de 6 titulaires et plus.*

Enquêtes

Un élément majeur de la réorganisation de la DRP est que le processus de triage et de résolution se fait plus tôt et plus solidement par un service de saisie et de résolution élargi. En 2016, le Service de la saisie des plaintes a commencé à travailler pour atteindre ce but, en réduisant le nombre de plaintes transférées aux services d'enquêtes et en fermant plus de plaintes qu'en 2015. Le personnel de la saisie des plaintes ne faisait qu'obtenir des instructions des services d'enquêtes et leur transférait les dossiers qu'ils jugeaient à risque élevé et qui selon eux contenaient des allégations graves de manquement professionnel. En conséquence, en 2016 :

- 24 % moins de plaintes ont été transférées pour enquête qu'en 2015.
- 11 % plus de plaintes ont été fermées qu'en 2015
- Le personnel d'enquête a bénéficié de ces changements qui leur ont permis de régler les enquêtes en cours et anciennes.



En 2016, 2 018 plaintes ont été renvoyées aux enquêtes[2], y compris :

- 1 823 renvois pour enquête sur la conduite ;
- 33 renvois pour enquête sur la capacité ;
- 101 renvois pour enquête sur l'exercice illégal ;
- 61 renvois pour enquête sur les bonnes mœurs.

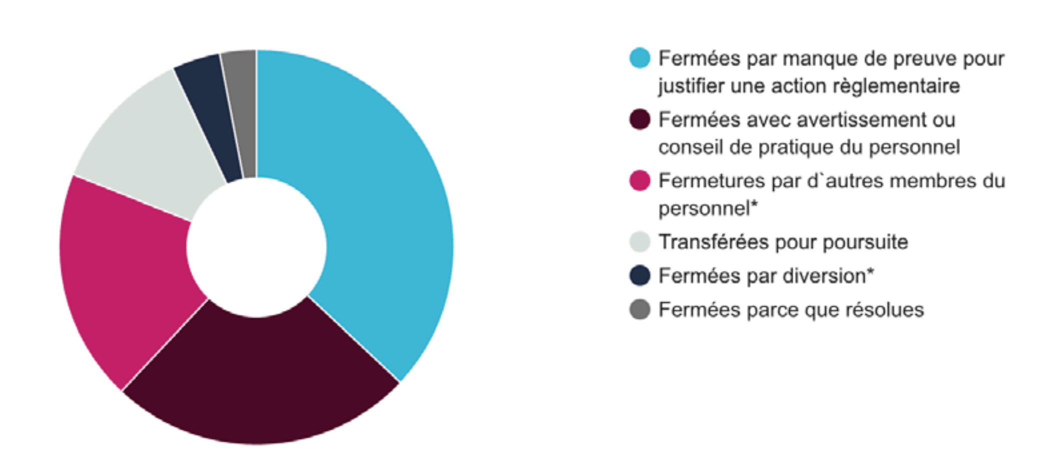
[2]Tous les dossiers ou plaintes n'ont pas besoin de renvois formels pour qu'une enquête soit entamée (p. ex., si un titulaire de permis cherche le rétablissement de son permis ; si une audience sommaire ou une motion de suspension interlocutoire est demandée). Ainsi donc, le nombre de renvois aux enquêtes sera moindre que le nombre de dossiers transférés par le service de la saisie.

En 2016, le personnel d'enquête a réduit son inventaire de 17 %, par rapport à 2 493 plaintes au début de l'année à 2 064 plaintes à la fin. Cette réduction est le résultat :

- d'un nombre réduit de nouvelles plaintes transférées par le Service de la saisie, tel que mentionné ci-dessus
- d'une augmentation des enquêtes fermées en 2016 (2 334) par rapport à 2015 (2 204).

Vous verrez ci-dessous la ventilation des motifs des plaintes qui ont été réglées en 2016 après une enquête. Il n'y a pas de différence considérable en ce qui concerne les raisons de clôture des enquêtes dans les trois dernières années.

LA VENTILATION DES MOTIFS DES PLAINTES QUI ONT ÉTÉ RÉGLÉES EN 2016 APRÈS UNE ENQUÊTE



** Rencontres règlementaires, invitations à participer, lettres d'avis, recommandations sur la pratique/de vérification ponctuelle, engagement*

*** Comprend les plaintes abandonnées et les plaintes ne relevant pas du Barreau*

Le nombre de nouvelles enquêtes sur la **fraude hypothécaire et l'exercice illégal (EI)** a continué de diminuer en 2016.

NOUVELLES ENQUÊTES SUR LA FRAUDE HYPOTHÉCAIRE ET L'EXERCICE ILLÉGAL (EI)

	Nouvelles enquêtes en 2016	Enquêtes résolues en 2016	Inventaire à la fin de 2016
Fraude hypothécaire	29 enquêtes impliquant 50 plaintes (une moyenne de 2,4 par mois)	61 enquêtes impliquant 84 plaintes	34 enquêtes impliquant 57 plaintes (par rapport aux 66 enquêtes impliquant 91 plaintes au début de 2016)
EI	101 plaintes (une diminution de 35 % par rapport à 2014 (155) et une diminution de 33 % par rapport à 2015 (150))	106 plaintes	99 plaintes (une diminution de 12 % par rapport à l'inventaire au début de 2016)

COMPLAINTS RESOLUTION COMMISSIONER

Lorsque le Barreau ferme un dossier après une enquête, le plaignant peut demander que le commissaire au règlement des plaintes examine cette décision.

- Au cours des dernières années, le nombre de demandes d'examen par le commissaire a diminué. Les 192 demandes reçues en 2016 étaient inférieures de 7 % au nombre de demandes reçues en 2015 (207) et inférieures de 20 % au nombre reçu en 2014 (240).
- Pour la DRP, les points suivants ont une importance particulière :
    - La diminution notable des demandes reçues par rapport aux enquêtes fermées. Le pourcentage des dossiers fermés dans la DRP qui étaient admissibles pour un examen du commissaire, et pour lesquelles un examen a été demandé, a également diminué au cours des trois dernières années, passant de 9,6 % en 2014 à 9,4 % en 2015 et à 8,2 % en 2016.
    - Sur les 143 décisions rendues après un examen du commissaire en 2016, seulement neuf dossiers (6 %) ont été renvoyés à la DRP pour enquêtes additionnelles et sur ces neuf, le commissaire n'était pas convaincu que la décision de fermer les dossiers était raisonnable dans sept des dossiers. (Les deux autres dossiers ont été renvoyés pour enquête additionnelle en fonction des arguments ou des preuves que le plaignant a présentés à la rencontre avec le commissaire.) À l'égard de ces sept dossiers, la directrice administrative de la DRP a adopté la recommandation du commissaire dans cinq cas ; et elle a rejeté sa recommandation dans deux cas.

Discipline

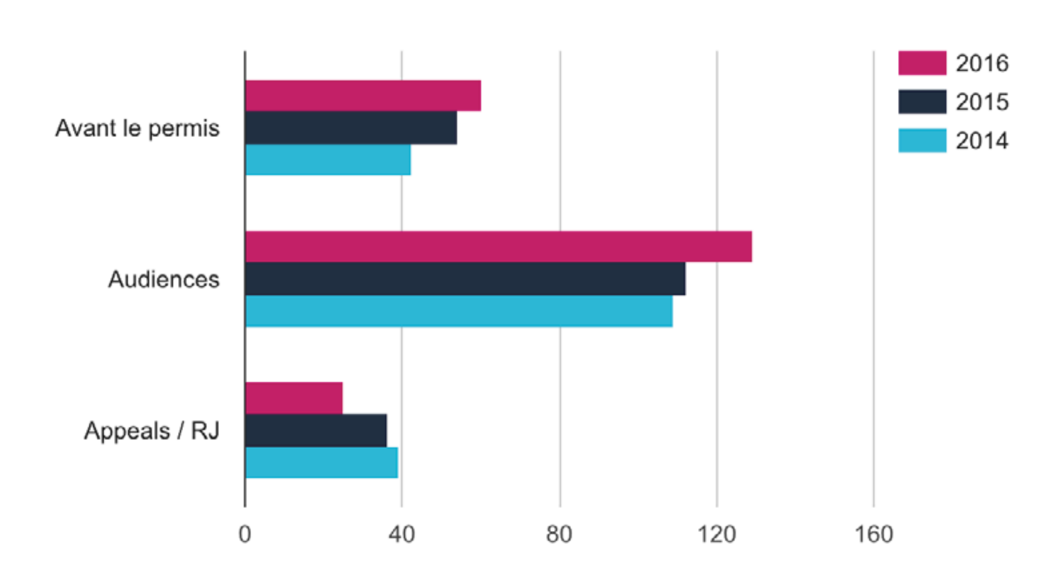
En 2016, 445 plaintes ou cas impliquant 168 titulaires de permis ou requérants ont été transférés au Service de la discipline pour être poursuivis. Le nombre d'affaires de titulaires de permis ou de requérants transférés au Service de la discipline en 2016 est plus élevé que pour n'importe quelle des cinq dernières années et est environ 8,3 % plus élevé que le nombre reçu en 2015[3].

L'inventaire des affaires devant le Tribunal du Barreau – Section de première instance a progressivement augmenté au cours des 3 dernières années. À la fin de 2016, les avocats et parajuristes de la discipline avaient un inventaire de

- 129 affaires devant la Section de première instance, une augmentation d'environ 18 % par rapport à la fin de 2014 (109).
- 60 affaires dans la phase préliminaire à l'audience (c.-à-d. en attendant l'autorisation de procéder à une audience devant la Section de première instance)
- 25 affaires devant le Tribunal du Barreau – Section d'appel ou tribunaux.

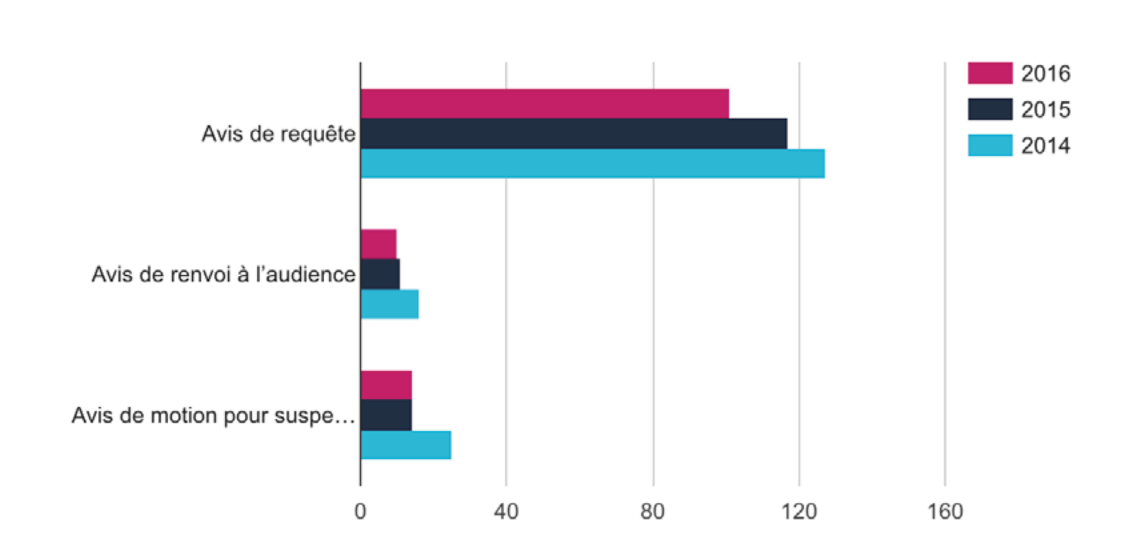
[3] Notez que la grande augmentation dans le nombre de cas et de plaintes transférés au Service en 2016 s'explique par la réception de 1 affaire d'avocat impliquant plus de 100 plaintes.

TRIBUNAL DU BARREAU : DOSSIERS PAR TYPE, PAR ANNÉE



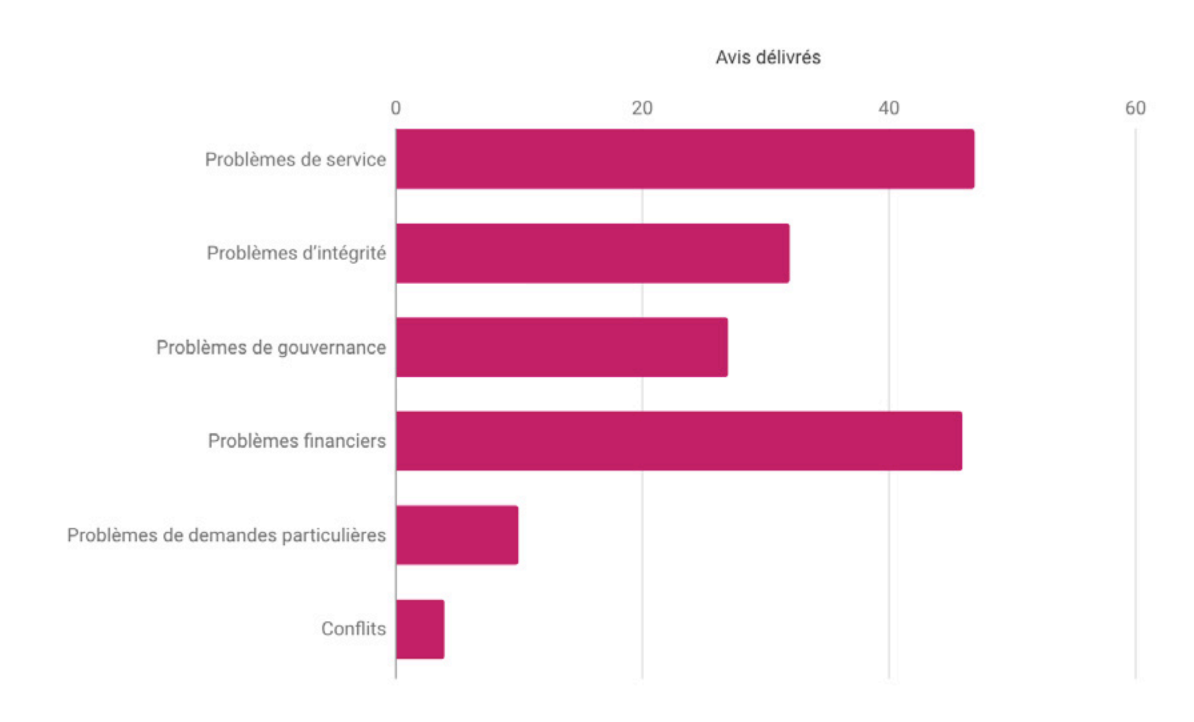
Un nombre record d'avis a été délivré par le Service de la discipline en 2016 :

UN NOMBRE RECORD D'AVIS A ÉTÉ DÉLIVRÉ PAR LE SERVICE DE LA DISCIPLINE EN 2016 :



Les tableaux suivants exposent les types d'allégations soulevées dans les avis délivrés en 2016 :

LES TABLEAUX SUIVANTS EXPOSENT LES TYPES D'ALLÉGATIONS SOULEVÉES DANS LES AVIS DÉLIVRÉS EN 2016 :



Le total est supérieur à 100 % parce que certains cas soulèvent plus d'un problème.

Alors que le nombre de motions pour ordonnances de suspension interlocutoire ou de restriction a progressivement augmenté au cours des cinq dernières années, le nombre a diminué considérablement en 2016.

MOTIONS POUR SUSPENSION INTERLOCUTOIRE OU RESTRICTION EN 2016 (AUTORISÉES PAR LE CAI)

Motions pour suspension interlocutoire ou restriction en 2016 (autorisées par le CAI)			
Autorisées par le comité d'autorisation des instances	Total: 25	2	Pour des restrictions
		23	Pour des suspensions
Délivrées	Total: 25	2	Pour des restrictions
		23	Pour des suspensions
Conclues	Total: 28	6	Restrictions accordées
		18	Suspensions accordées
		1	Motion rejetée
		3	Motions retirées ou abandonnées

En 2016, des ordonnances définitives ont été rendues par la Section de première instance dans 152 affaires. Les décisions pour ces 152 affaires conclues sont ventilées dans le tableau ci-dessous:

DES ORDONNANCES DÉFINITIVES ONT ÉTÉ RENDUES PAR LA SECTION DE PREMIÈRE INSTANCE , PAR ANNÉE

Affaires tranchées par la Section de première instance		Avocats			Parajuristes		
		2014	2015	2016	2014	2015	2016
Conduite	Total	101*	77	94	23	21	18
	Réprimandes	15	16	18	2	0	2
	Suspensions	51	30	39	13	16	10
	Autorisations de rendre le permis	7	8	9	3	1	0
	Révocations	18	14	9	2	2	6
	Amende	0	0	0	1	0	0
	Aucune pénalité imposée	1	0	0	0	0	0
	Dépens seulement	0	0	1	0	0	0
	Rejets/sursis	4	4	5	0	2	0
	Retraits/abandons	4	5	13	2	0	0
	Suspensions interlocutoires ou restrictions	11	7	27	3	3	1
Capacité		3	5	1	0	0	1
Non-observation		1*	1	0	0	0	0
Rétablissement ou différend concernant des conditions		3	2	4	1	1	0
Délivrance de permis (avec les réadmissions)		2	4	1	4	7	5
TOTAUX		120	96	127	31	32	25
2014		151					
2015		128					
2016		152					

**Il y a eu une audience dans laquelle une demande sur la conduite et une sur la non-observation ont été entendues ensemble. Les deux sont incluses dans les totaux dans les catégories sur la conduite et la non-observation des avocats. Cependant, l'affaire n'est comptée qu'une fois dans les chiffres totaux et la suspension est reflétée dans les statistiques sur la conduite.*

Depuis 2001, le Barreau a conclu 123 poursuites pour fraude hypothécaires. Le tableau suivant expose les résultats des poursuites pour fraude hypothécaire en 2016 et depuis 2001.

LES RÉSULTATS DES POURSUITES POUR FRAUDE HYPOTHÉCAIRE EN 2016 ET DEPUIS 2001

Résultat	Résultats pour achèvement en 2016	Résultats depuis 2001
Permis d'avocat révoqués (radiations)	2	45
Autorisation de rendre le permis d'avocat	2	20
Avocats suspendus	2	56
Autre pénalité moindre (p. ex., réprimande, amende)	0	2
Totaux	6	123

À L'ÉGARD DES APPELS ET DES DEMANDES DE RÉVISION JUDICIAIRE D'AVOCATS OU PARAJURISTES DE LA DISCIPLINE EN 2016 :

	Tribunal du Barreau – Section d'appel	Cour divisionnaire	Cour d'appel de l'Ontario	Cour suprême du Canada
Affaires introduites	12 appels	4 appels ; 4 révisions judiciaires	5 requêtes en autorisation de pourvoi ; 1 appel	3 requêtes en autorisation de pourvoi
Matters completed	13 appels	11 appels ; 2 révisions judiciaires	5 requêtes en autorisation de pourvoi ; 2 requêtes en révision de requêtes en autorisation de pourvoi ; 2 appels	1 requête en autorisation de pourvoi
Affaires actives au 31 décembre 2016	15 appels	5 appels; 2 révisions judiciaires	1 demande d'autorisation de pourvoi; 1 appel	2 requêtes en autorisation de pourvoi

Autres activités de règlementation en 2016

Le **Service de suivi et de la mise en œuvre** (renommé Service de la conformité règlementaire) est chargé de la mise en œuvre des ordonnances du Tribunal du Barreau et des cours ainsi que des engagements donnés par les titulaires de permis au Barreau. Les activités de ce Service comprennent le contrôle des engagements à la fin des affaires par d'autres services au sein de la Direction, le suivi des avocats faillis pour vérifier qu'ils se conforment aux règlements administratifs du Barreau ; la mise en œuvre des jugements et des hypothèques obtenus par le Fonds d'indemnisation ou assignés par ce dernier, et les réponses aux questions du public sur la règlementation.

Suivi et contrôle	2014	2015	2016
Dépens recouvrés (y compris les dépens de la discipline)	324 104 $	572 703 $	447 945 $
Nouveaux engagements à contrôler	58	63	91
Nouvelles ordonnances à contrôler	179	152	157
Questions de règlementation reçues et réglées (nombre de titulaires de permis impliqués dans les questions)	5 379 (5 982 titulaires)	5 079 (5 548 titulaires)	4 726 (5 398 titulaires)

Le **Service du syndic** répond aux situations où un titulaire de permis a abandonné sa pratique ou s'est fait révoquer ou suspendre son permis, ainsi que les situations où un praticien autonome a subi de graves problèmes de santé et est incapable de continuer sa pratique du droit. Par les pouvoirs dont le personnel des tutelles du Barreau est investi, celui-ci exécute le mandat du Barreau visant à protéger l'intérêt public en prenant possession de la pratique, au besoin, s'assurant ainsi que les biens du client et ses intérêts sont protégés et que les affaires de clients en cours reçoivent l'attention qui leur est due. Le Service fournit aussi de l'information et de l'assistance aux titulaires et à leurs représentants personnels qui ferment leur pratique. Une grande partie du travail du personnel du Service du syndic est de répondre à des demandes portant sur des clients, comme le retour d'un dossier ou des demandes d'information sur les entreprises professionnelles sous tutelle.

Services du syndic	2014	2015	2016
Ordonnances de tutelles obtenues de la cour	21	23	16
Services d'information (dont les ententes et les directeurs)	36	40	51
Dossiers de client récupérés de l'entreprise du titulaire, indexés et préservés	17 559	21 205	17 051
Demandes de clients conclues (dont la distribution de la fiducie)	2 396	2 126	1 446

Depuis plus de 50 ans, le **Fonds d'indemnisation** indemnise les membres du public qui ont subi une perte financière à cause de la malhonnêteté d'un avocat ou d'un parajuriste. Les clients peuvent faire une demande au Fonds pour avoir un remboursement des fonds ou des biens perdus.

Conformément aux Lignes directrices sur les demandes d'indemnisation, le Fonds peut servir à rembourser les personnes jusqu'à un certain maximum. En 2016, le montant maximum permis pour les pertes impliquant des avocats a augmenté à 500 000 $. Pour les pertes impliquant des parajuristes, le maximum est de 10 000 $.

Fonds d'indemnisation		**2014**	**2015**	**2016**
Demandes reçues :	contre des avocats contre des parajuristes	223 demandes 26 demandes	176 demandes 22 demandes	154 demandes 16 demandes
Demandes accordées :	contre des avocats contre des parajuristes	69 demandes 15 demandes	109 demandes 11 demandes	99 demandes 18 demandes

Statistiques sur l'accès à la profession

Le Processus d'accès à la profession d'avocat comprend deux examens distincts, un programme de formation expérientielle qui peut être accompli dans le cadre d'un stage de dix mois ou du Programme de pratique du droit de huit mois, et une exigence de bonnes mœurs.

Les candidats et candidates parajuristes sont tenus d'obtenir un diplôme ou un certificat d'un programme agréé de parajuriste et de faire un stage de 120 heures, ainsi que de passer un examen et de satisfaire à l'exigence de bonnes mœurs.

En 2016, 2 188 avocats et avocates ont reçu un permis ainsi que 994 parajuristes.

AVOCAT(E)S AYANT REÇU UN PERMIS EN 2016

Hommes

1 040

Femmes

1 148

Total de permis 2 188

PARAJURISTES AYANT REÇU UN PERMIS EN 2016

Hommes

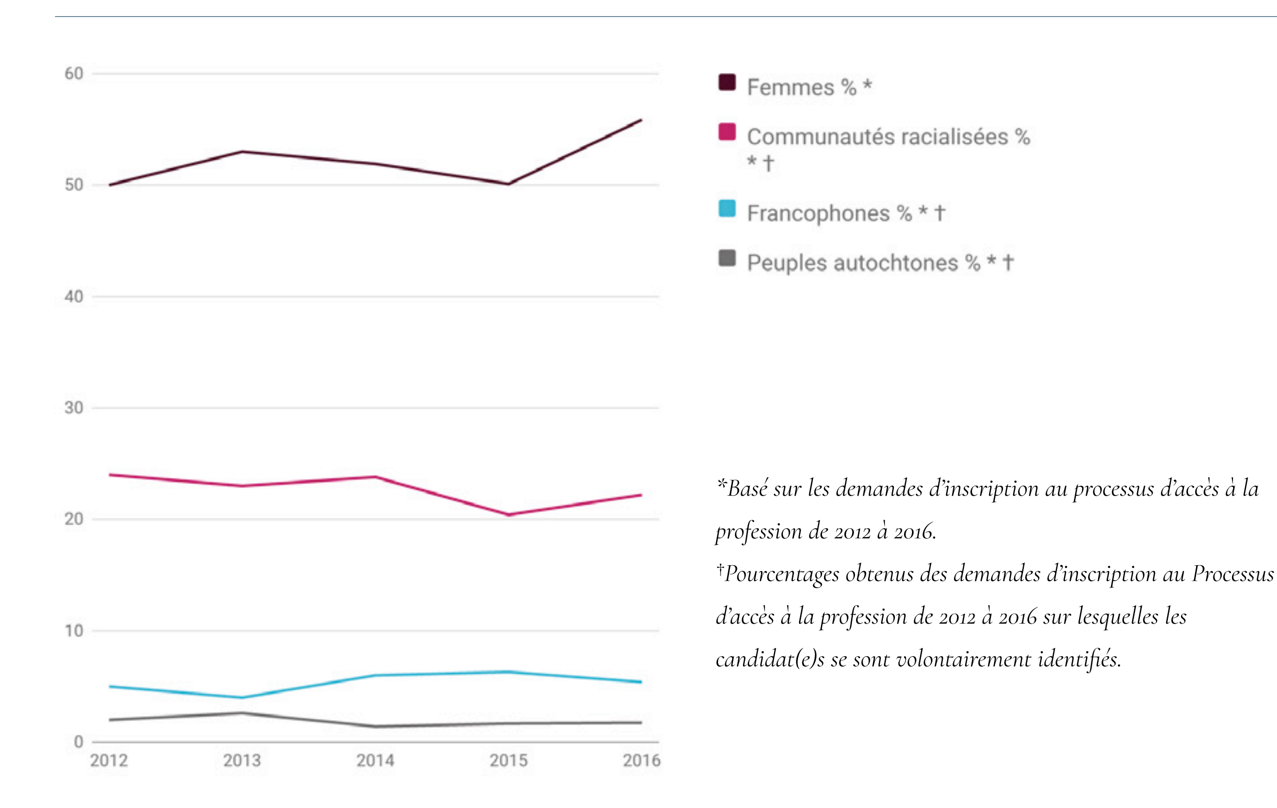
266

Femmes

728

Total de permis 994

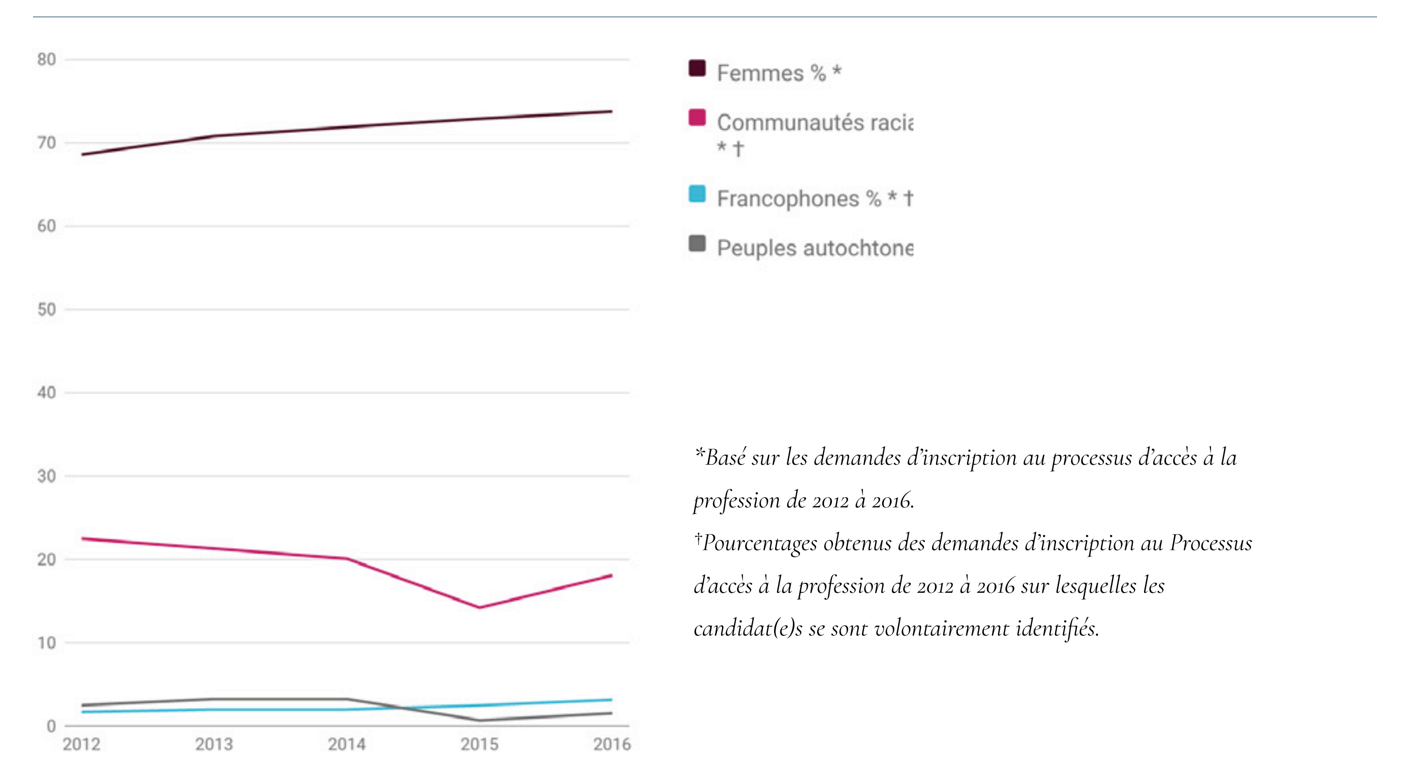
INSCRIPTION DES AVOCATS AU PROCESSUS D'ACCÈS À LA PROFESSION PAR GROUPE VISÉ PAR L'ÉQUITÉ : 2012 À 2016



**Basé sur les demandes d'inscription au processus d'accès à la profession de 2012 à 2016.*

†Pourcentages obtenus des demandes d'inscription au Processus d'accès à la profession de 2012 à 2016 sur lesquelles les candidat(e)s se sont volontairement identifiés.

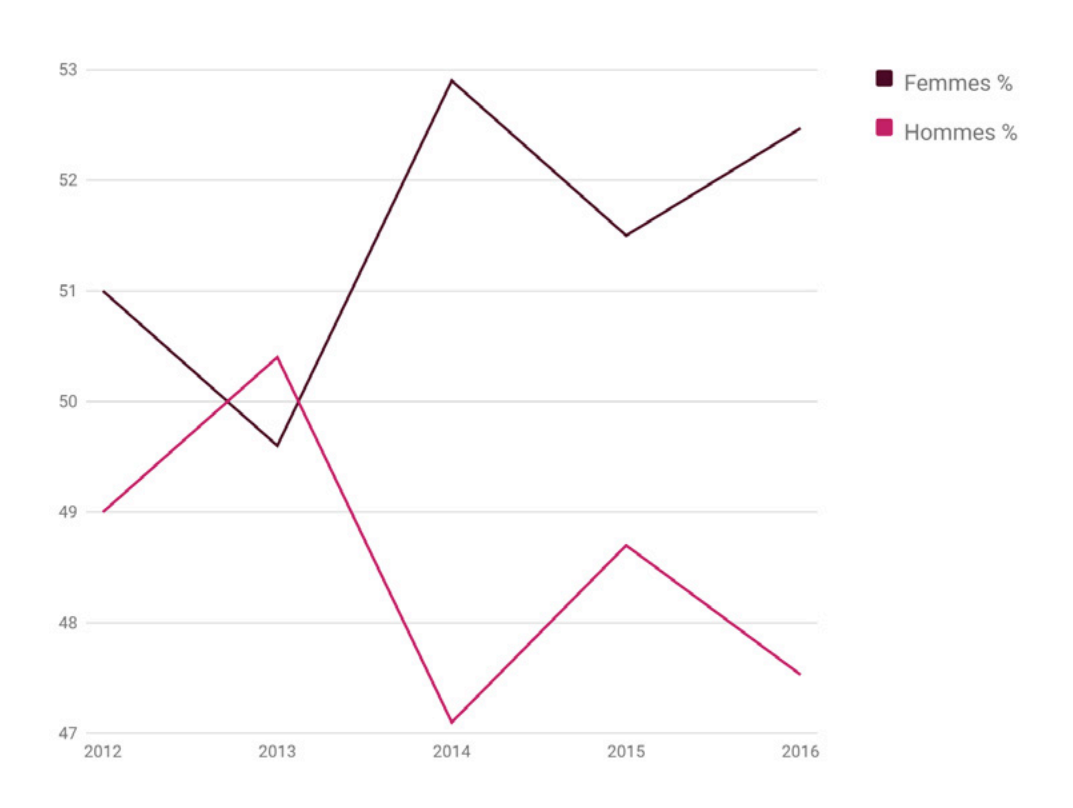
INSCRIPTION DES PARAJURISTES AU PROCESSUS D'ACCÈS À LA PROFESSION PAR GROUPE VISÉ PAR L'ÉQUITÉ : 2012 À 2016



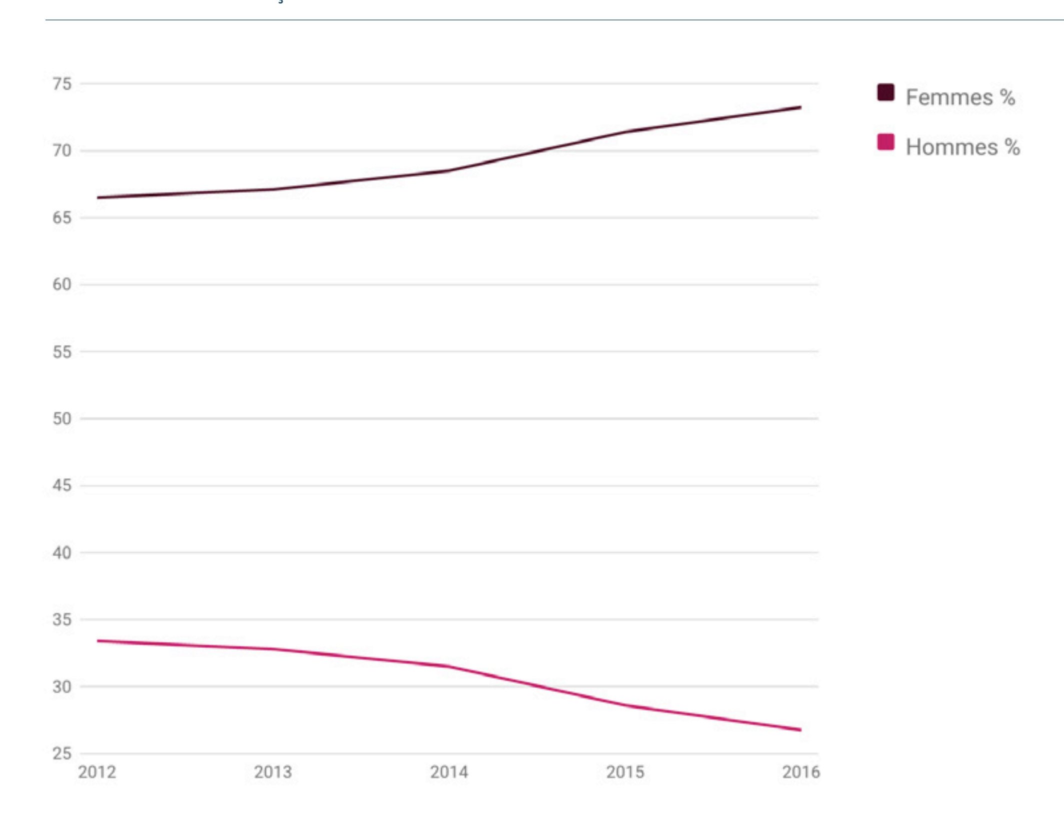
**Basé sur les demandes d'inscription au processus d'accès à la profession de 2012 à 2016.*

†Pourcentages obtenus des demandes d'inscription au Processus d'accès à la profession de 2012 à 2016 sur lesquelles les candidat(e)s se sont volontairement identifiés.

AVOCATS AYANT REÇU LEUR PERMIS PAR GENRE : 2012 À 2016



AVOCATS AYANT REÇU LEUR PERMIS PAR GENRE : 2012 À 2016



Service de référence du Barreau

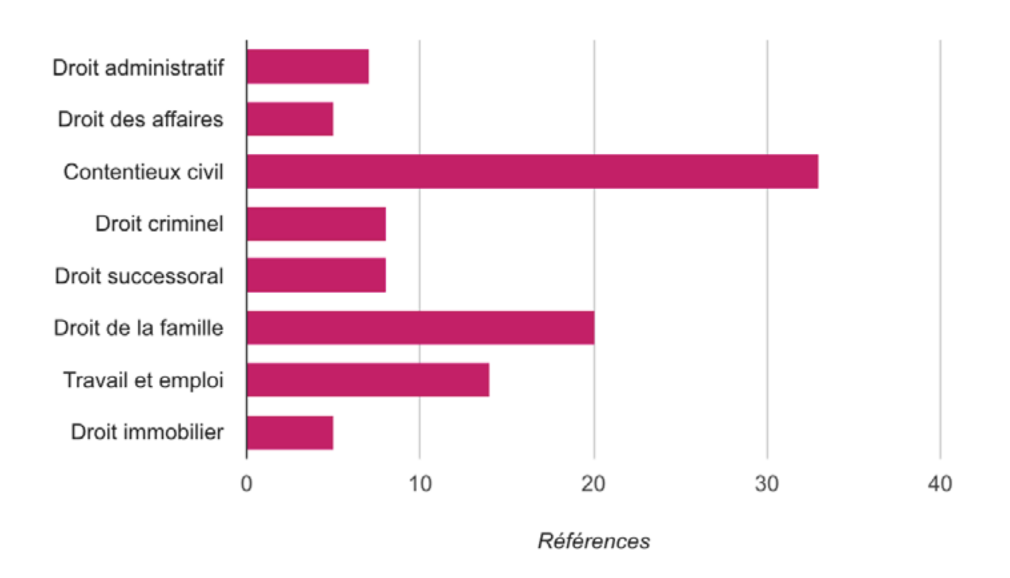
Des centaines de personnes utilisent le Service de référence du Barreau (SRB) chaque jour, cherchant des références d'avocats et de parajuristes parce qu'ils ont besoin d'aide avec un problème juridique. Les avocats et les parajuristes qui sont membres du SRB acceptent de donner sans frais jusqu'à 30 minutes de consultation aux personnes qui leur ont été référées par le Service pour connaitre leurs recours juridiques.

En 2016, le SRB a reçu 61 071 demandes de référence, pour lesquelles 43 294 références ont été données, et 13 398 noms ont été transmis à des utilisateurs qui n'étaient pas admissibles à une référence. Au 31 décembre 2016, 1 095 avocats et 136 parajuristes étaient inscrits au Service.

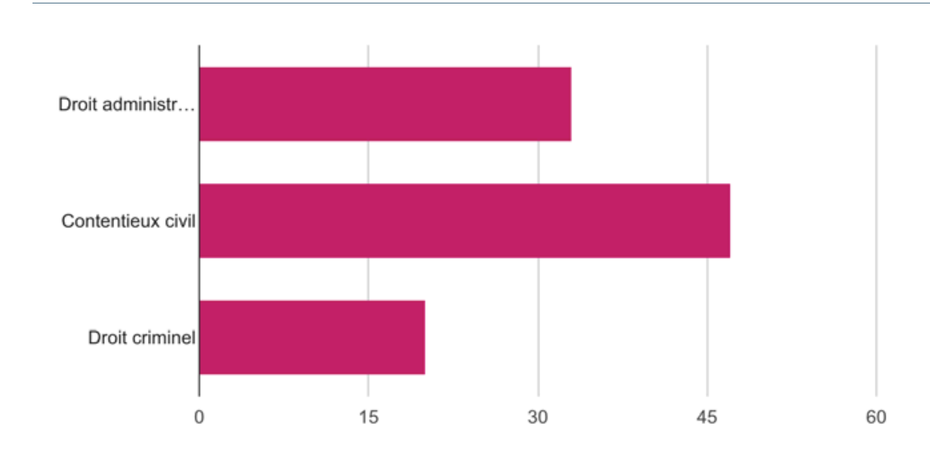
RÉFÉRENCES DU SRB À DES AVOCATS ET À DES PARAJURISTES

Avocats	Parajuristes
39 269	4 025

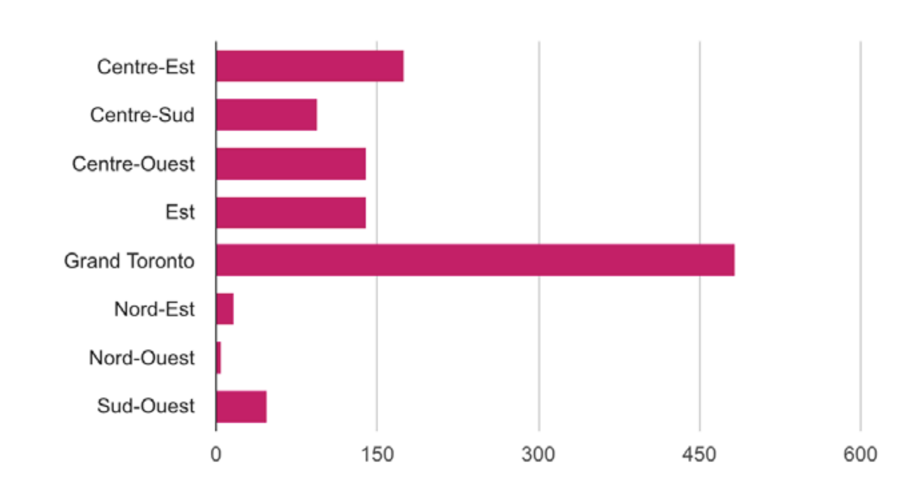
RÉFÉRENCES PAR DOMAINE DE DROIT : AVOCAT(E)S (%)



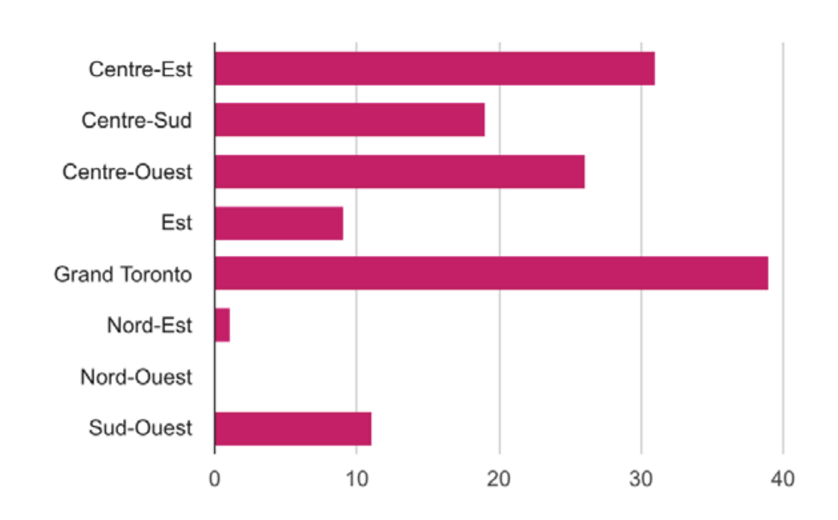
RÉFÉRENCES PAR DOMAINE DE DROIT : PARAJURISTES



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MEMBRES DU SRB : AVOCAT(E)S



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MEMBRES DU SRB : PARAJURISTES



États financiers

Les états financiers audités du Barreau du Haut-Canada (le « Barreau ») présentent les résultats opérationnels et la situation financière du Fonds d'administration générale, du Fonds d'indemnisation, du Fonds d'assurance contre les erreurs et omissions (le « Fonds d'ACEO ») et d'autres fonds affectés.

Des états financiers distincts ont été préparés pour les filiales du Barreau, soit la Compagnie de l'assurance responsabilité civile professionnelle des avocats (« LAWPRO ») et LibraryCo Inc. (« LibraryCo »).

Les états financiers annuels ont été approuvés par le Conseil le 27 avril 2017 et démontrent que le Barreau continue de maintenir une solide position financière.

Résumé de la performance financière

Le Fonds d'administration générale des avocats et des parajuristes, qui comptabilise les activités de prestation et d'administration des programmes du Barreau, a affiché un excédent de fonctionnement cumulé de 3,8 M$ (2,3 M$ en 2015), surpassant les prévisions budgétaires. À l'exception d'une variation négative minimale dans les cotisations annuelles, toutes les principales catégories de revenu ont dépassé le budget. Toutes les principales catégories de charges étaient soit très proches ou inférieures au budget.

Les charges totales liées à la règlementation ont légèrement augmenté pour atteindre 28,6 M$ (28,2 M$ en 2015) et sont inférieures au budget. Le traitement des dossiers aux services de saisie des plaintes, des plaintes, des enquêtes et de la discipline constitue une grande partie des ressources de règlementation. Le nombre de plaintes n'a pas beaucoup varié au cours des dernières années, bien que les enquêtes typiques exigent plus de ressources.

Les charges totales liées au perfectionnement professionnel ont augmenté pour se chiffrer à 27,1 M$ (25,5 M$ en 2015), et sont légèrement inférieures au budget. Du personnel a été ajouté pour des initiatives comme l'élargissement des examens d'accès à la profession de parajuriste et pour s'occuper de la grande augmentation des demandes de mesures d'adaptation pendant les examens. Le nouveau Réseau d'encadrement de la pratique a capté une grande part de l'attention du Service du soutien à la pratique et des ressources.

Les fonds affectés du Barreau ont affiché un déficit cumulé de 2,7 M$ en 2016 pour les principales raisons suivantes :

- Le Fonds d'indemnisation pour avocats a connu une expérience de sinistres, entrainant un déficit de 2,1 M$;
- Le Fonds d'immobilisation a connu un excédent de 1,4 M$;
- Le Fonds d'assurance contre les erreurs et omissions affiche un excédent de 1,2 M$;
- L'amortissement du Fonds investi en immobilisations et des immobilisations incorporelles était de 3,1 M$

Pour plus de renseignements, consultez les états financiers de 2016.

Rapport annuel 2015 - les données

Statistiques sur les membres

AVOCAT(E)S SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE GENRE

Âge	Total	Hommes	%-M	Femmes	%-F
Moins de 30	3 557	1 521	3,0 %	2 036	4,0 %
30 à 39	13 231	6 209	12,3 %	7 022	13,9 %
40 à 49	11 510	5 781	11,4 %	5 729	11,3 %
50 à 65	14 693	9 240	18,3 %	5 453	10,8 %
Plus de 65 ans	7 597	6 589	13,0 %	1 008	2,0 %
Total	50 588	29 340	58,0 %	21 248	42,0 %

Remarques :

a) Données au 31 décembre 2016

b) % du total

c) Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement

d) Ces statistiques n'incluent pas les avocats honoraires, les avocats nommés à des fonctions judiciaires ou les avocats dont le permis est suspendu au 31 décembre 2016

PARAJURISTES SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE GENRE

Âge	Total	Hommes	%-M	Femmes	%-F
Moins de 30	2 252	505	6,2 %	1 747	21,5 %
30 à 39	2 058	596	7,3 %	1 462	18,0 %
40 à 49	1 560	649	8,0 %	911	11,2 %
50 à 65	1 904	999	12,3 %	905	11,1 %
Plus de 65 ans	363	298	3,7 %	65	0,8 %
Total	8 137	3 047	37,4 %	5 090	62,6 %

Remarques :

a) Données au 31 décembre 2016

b) % du total

c) Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement

d) Ces statistiques n'incluent pas les parajuristes honoraires, les parajuristes nommés à des fonctions judiciaires ou les parajuristes dont le permis est suspendu au 31 décembre 2016

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES AVOCAT(E)S

Lieu	Total	Hommes	%-M	Femmes	%-F
Grand Toronto	24 915	14 188	28,0 %	10 727	21,2 %
Ontario (sauf le Grand Toronto)	21 177	12 778	25,3 %	8 399	16,6 %
Canada (sauf l'Ontario)	2 637	1 421	2,8 %	1 216	2,4 %
Extérieur du Canada	1 859	953	1,9 %	906	1,8 %
Total	50 588	29 340	58,0 %	21 248	42,0 %

Remarques :

a) Données au 31 décembre 2016

b) % du total

c) Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement

d) Ces statistiques n'incluent pas les avocats honoraires, les avocats nommés à des fonctions judiciaires ou les avocats dont le permis est suspendu au 31 décembre 2016

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PARAJURISTES

Lieu	Total	Hommes	%-M	Femmes	%-F
Grand Toronto	3 115	1 154	14,2 %	1 961	24,1 %
Ailleur en Ontario (sauf le Grand Toronto)	4 897	1 846	22,7 %	3 051	37,5 %
Canada (sauf l'Ontario)	101	35	0,4 %	66	0,8 %
Extérieur du Canada	24	12	0,1 %	12	0,1 %
Total	8 137	3 047	37,4 %	5 090	62,6 %

Remarques :

a) Données au 31 décembre 2016

b) % du total

c) Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement

d) Ces statistiques n'incluent pas les parajuristes honoraires, les parajuristes nommés à des fonctions judiciaires ou les parajuristes dont le permis est suspendu au 31 décembre 2016

AVOCAT(E)S SELON LE TYPE D'EMPLOI

Avocat(e)s selon le type d'emploi	Total	Hommes	%-M	Femmes	%-F
Exerçant seul(e)s	8 789	6 133	15,6 %	2 656	6,8 %
Associé(e)s	6 969	5 273	13,4 %	1 696	4,3 %
Employées	1 184	656	1,7 %	528	1,3 %
Salarié(e)s	7 335	3 860	9,8 %	3 475	8,8 %
Éducation	552	226	0,6 %	326	0,8 %
Gouvernement	5 679	2 346	6,0 %	3 333	8,5 %
En entreprise	4 959	2 496	6,4 %	2 463	6,3 %
Cliniques juridiques	549	170	0,4 %	379	1,0 %
Autre	3 275	1 693	4,3 %	1 582	4,0 %
Total	39 291	22 853	58,2 %	16 438	41,8 %

PARAJURISTES SELON LE TYPE D'EMPLOI

Type d'emploi	Total	Hommes	%-M	Femmes	%-F
Exerçant seul(e)s	1 601	1 005	15,8 %	596	9,4 %
Associé(e)s	167	105	1,7 %	62	1,0 %
Employées	775	265	4,2 %	510	8,0 %
Salarié(e)s	181	74	1,2 %	107	1,7 %
Éducation	52	9	0,1 %	43	0,7 %
Gouvernement	552	157	2,5 %	395	6,2 %
En entreprise	396	181	2,8 %	215	3,4 %
Cliniques juridiques	111	17	0,3 %	94	1,5 %
Autre	2 521	616	9,7 %	1 905	30,0 %
Total	6 356	2 429	38,2 %	3 927	61,8 %

Cabinets d'avocats/Cabinets de parajuristes

TAILLE DES CABINETS D'AVOCATS ET NOMBRE DE TITULAIRES DE PERMIS PAR CABINET

Nombre de titulaires de permis	Nbre de cabinets	%[a]	Titulaires de permis	%[b]
1 avocat	7 966	74,5 %	7 966	32,8 %
2 à 10 avocats/parajuristes	2 464	23,1 %	7 506	30,9 %
11 à 25 avocats/parajuristes	180	1,7 %	2 613	10,7 %
26 à 50 avocats/parajuristes	47	0,4 %	1 605	6,6 %
Plus de 51 avocats/parajuristes	32	0,3 %	4 629	19,0 %
Total	10 689	100,0 %	24 319	100,0 %

Remarques :

a) Ces statistiques sont fondées sur le lieu d'affaires principal des titulaires de permis

b) [a] % du total des cabinets

c) [b] % du total des titulaires

d) Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement

e) Données au 31 décembre 2016

TAILLE DES CABINETS DE PARAJURISTES ET NOMBRE DE TITULAIRES DE PERMIS PAR CABINET

Nombre de titulaires de permis	Nbre de cabinets	%[a]	Titulaires de permis	%[b]
1 parajuriste	1 552	88,3 %	1 552	74,9 %
2 avocats/parajuristes	136	7,7 %	227	11,0 %
3 avocats/parajuristes	31	1,8 %	78	3,8 %
4 avocats/parajuristes	14	0,8 %	43	2,1 %
5 avocats/parajuristes	7	0,4 %	31	1,5 %
6 à 10 avocats/parajuristes	11	0,6 %	53	2,6 %
11 à 25 avocats/parajuristes	5	0,3 %	45	2,2 %
26 à 50 avocats/parajuristes	1	0,1 %	44	2,1 %
Plus de 51 avocats/parajuristes	0	0,0 %	0	0,0 %
Total	1 757	100,0 %	2 073	100,0 %

Remarques :

a) Ces statistiques sont fondées sur le lieu d'affaires principal des titulaires de permis

b) [a] % du total des cabinets

c) [b] % du total des titulaires

d) Les pourcentages peuvent ne pas totaliser 100 en raison de l'arrondissement

e) Données au 31 décembre 2016

Portrait statistique des avocats

PORTRAIT STATISTIQUE DES AVOCATS DANS LA DÉCLARATION ANNUELLE DES AVOCAT(E)S (DAA) DE 2015

Autochtones	88,8 %
Racialisés	77,4 %
Orientation sexuelle	82,9 %
Francophones	90,4 %
Capables de donner des services juridiques en français	84,7 %
Handicap	84,5 %
Genre	100 %

RACE AND ABORIGINAL

REPRÉSENTATION DANS LA PROFESSION ET DANS LA POPULATION DE L'ONTARIO – RACIALISÉS

Racialisés	18,6 %	25,9 %

REPRÉSENTATION DANS LA PROFESSION ET DANS LA POPULATION DE L'ONTARIO – AUTOCHTONES

Autochtones	1,5 %	2,3 %

RACIALISÉS ET AUTOCHTONES EN POURCENTAGE DES RÉPONDANTS

Groupe	% des répondants
Premières Nations	1,0
Inuit	0,01
Métis	0,5
Arabes	0,8
Noirs (Canadiens d'origine africaine, Africains, Antillais)	3,1
Chinois	3,3
Asiatiques de l'Est (Japonais, Coréens)	1,3
Latino-Américains, hispaniques	0,6
Sud-Asiatiques (Indo-Canadiens, du sous-continent)	6,2
Asiatiques du Sud-Est	0,7
Asiatiques de l'Ouest (Iraniens, Afghans)	01,0
Plus d'un groupe racialisé	0,4
Racialisés et Blancs	1,2
Blancs	80

TYPE DE PERMIS PAR RACIALISATION (%)

Groupe	Autonome	Associés	Salariés	Employée	Cliniques juridiques	En entreprise	Gouv.	Éducation	Retraités ou sans travail	Autres et nouveaux titulaires
Premières Nations et Inuit	25 %	8 %	12 %	3 %	3 %	8 %	22 %	3 %	5 %	11 %
Métis	23 %	7 %	19 %	5 %	1 %	4 %	23 %	1 %	5 %	12 %
Arabes	20 %	11 %	24 %	6 %	3 %	10 %	11 %	0 %	9 %	7 %
Noir	28 %	6 %	13 %	2 %	4 %	10 %	18 %	1 %	6 %	11 %
Chinois	18 %	8 %	23 %	2 %	2 %	17 %	12 %	0 %	5 %	12 %
Asiatiques de l'Est	14 %	13 %	19 %	2 %	1 %	16 %	16 %	1 %	5 %	12 %
Latino-Américains	21 %	9 %	25 %	3 %	3 %	12 %	11 %	2 %	4 %	9 %
Asiatiques du Sud	27 %	8 %	18 %	3 %	2 %	12 %	11 %	2 %	5 %	11 %
Asiatiques du Sud-Est	27 %	10 %	20 %	3 %	1 %	10 %	12 %	1 %	5 %	11 %
Asiatiques de l'Ouest	24 %	4 %	26 %	5 %	0 %	14 %	10 %	1 %	4 %	12 %
Plus d'un groupe racialisé	18 %	5 %	27 %	3 %	5 %	10 %	16 %	1 %	4 %	11 %
Racialisés et Blancs	11 %	8 %	22 %	3 %	3 %	14 %	18 %	1 %	6 %	13 %

GENRE

	Total
Femmes	43,1 %
Hommes	56,9 %

TYPE DE PERMIS PAR GENRE

Type de permis	Femmes	Hommes	Francophone et capacité de fournir des conseils juridiques en français	Présence d'un handicap	Orientation sexuelle
Autonomes	14,4 %	25,6 %	14,9 %	23,6 %	14,4 %
Associés	9,1 %	22,6 %	11,0 %	9,4 %	9,6 %
Salariés	18,7 %	16,1 %	14,5 %	10,3 %	17,5 %
Employés	3,0 %	2,5 %	3,0 %	1,8 %	2,4 %
Cliniques juridiques	1,9 %	0,7 %	2,2 %	2,9 %	3,6 %
En entreprise	13,2 %	10,1 %	9,8 %	6,9 %	10,6 %
Gouv.	18,1 %	9,9 %	26,1 %	19,7 %	22,4 %
Éducation	1,8 %	1 %	2,3 %	3,2 %	2,9 %
Retraités ou sans travail	12,4 %	4,9 %	8,7 %	15,8 %	8,7 %
Autres et nouveaux titulaires	7,8 %	6,5 %	7,3 %	6,5 %	7,9 %

Portrait statistique des parajuristes

PORTRAIT STATISTIQUE DES PARAJURISTES DANS LA DÉCLARATION ANNUELLE DES PARAJURISTES (DAP) DE 2015

Autochtones	91,6 %
Racialisés	80,9 %
Orientation sexuelle	85,8 %
Francophones	91,8 %
Capables de donner des services juridiques en français	82,7 %
Handicap	88,1 %
Genre	100 %

RACE AND ABORIGINAL

REPRÉSENTATION DANS LA PROFESSION ET DANS LA POPULATION DE L'ONTARIO – RACIALISÉS

Racialisés	Profession	Population
Racialisés	35,5 %	25,9 %

REPRÉSENTATION DANS LA PROFESSION ET DANS LA POPULATION DE L'ONTARIO – AUTOCHTONES

Autochtones	Profession	Population
Autochtones	1,7 %	2,3 %

RACIALISÉS ET AUTOCHTONES EN POURCENTAGE DES RÉPONDANTS

Race	% des répondants
Premières Nations	0,93 %
Inuit	0,03 %
Métis	0,72 %
Arabes	1,2 %
Noirs (Canadiens d'origine africaine, Africains, Antillais)	7,2 %
Chinois	5,6 %
Asiatiques de l'Est (Japonais, Coréens)	1,0 %
Latino-Américains, hispaniques	4,0 %
Sud-Asiatiques (Indo-Canadiens, du sous-continent)	9,1 %
Asiatiques du Sud-Est	3,0 %
Asiatiques de l'Ouest (Iraniens, Afghans)	2,6 %
Plus d'un groupe racialisé	0,7 %
Racialisés et Blancs	1,0 %
Blancs	62,9 %

TYPE DE PERMIS PAR RACIALISATION (%)

Groupe	Autonome	Associés parajuristes	Salariés parajuristes	Parajuristes	Cliniques juridiques	En entreprise	Gouv.	Éducation	Retraités ou sans travail	Autres et nouve aux titulaires
Premières Nations et Inuit	26 %	2 %	0 %	7 %	7 %	4 %	9 %	0 %	20 %	26 %
Métis	47 %	0 %	6 %	3 %	3 %	6 %	9 %	0 %	16 %	9 %
Arabes	28 %	0 %	2 %	8 %	2 %	5 %	5 %	0 %	23 %	29 %
Noirs	26 %	1 %	0 %	7 %	1 %	6 %	7 %	1 %	23 %	27 %
Chinois	29 %	2 %	0 %	13 %	1 %	2 %	4 %	1 %	22 %	26 %
Asiatiques de l'Est	13 %	9	7 %	20 %	0 %	2 %	4 %	0 %	22 %	24 %
Latino-Américains	21 %	5 %	2 %	11 %	3 %	5 %	9 %	1 %	17 %	26 %
Asiatiques du Sud	21 %	3 %	2 %	8 %	1 %	2 %	5 %	0 %	24 %	27 %
Asiatiques du Sud-Est	21 %	1 %	3 %	10 %	0 %	5 %	2 %	1 %	26 %	29 %
Asiatiques de l'Ouest	24 %	1 %	4 %	13 %	0 %	6 %	4 %	0 %	28 %	19 %
Plus d'un groupe racialisé	19 %	2 %	0 %	7 %	5 %	5 %	12 %	5 %	24 %	21 %
Racialisés et Blancs	16 %	0 %	5 %	12 %	2 %	0 %	12 %	0 %	23 %	30 %

GENRE - TOTAL (%)

Gender	Total
Femmes	62 %
Hommes	38 %

TYPE DE PERMIS (%)

Type de permis	Femmes	Hommes
Autonomes	36,9 %	12,9 %
Associés parajuristes	3,5 %	1,3 %
Parajuristes salariés	2,8 %	2,4 %
Parajuristes employés	9,4 %	10,9 %
Cliniques juridiques	0,6 %	1,9 %
En entreprise	6,9 %	4,5 %
Gouv.	4,9 %	4,9 %
Éducation	0,3 %	0,3 %
Retraités ou sans travail	15,0 %	15 %
Autres et nouveaux titulaires	19,8 %	19,8 %

Règlementation professionnelle

PLAINTES REÇUES

Année	Nombre de plaintes
2016	4 833
2015	4 647
2014	4 781
2013	5 040
2012	4 782
2011	4 867

TYPES D'ALLÉGATIONS SOULEVÉES DANS LES PLAINTES REÇUES

	% des plaint reçues
Problèmes de service (exemples : manquement à rendre des comptes, à communiquer, à servir le client)	50 %
Problèmes d'intégrité (exemples : civilité, conseils et comportements déshonorants)	46 %
Problèmes de gouvernance (exemples : manquement à collaborer avec le Barreau, exercice illégal)	17 %
Problèmes financiers (exemples : utilisation irrégulière de comptes en fiducie, détournement, fraude immobilière et hypothécaire)	11 %
Problèmes de demandes particulières (exemples : capacité, bonnes mœurs)	8 %
Conflits (exemples : titulaire en position de conflit, relation d'affaires ou financière avec le client)	7 %

Le total dépasse 100 % parce que certaines plaintes soulèvent plus d'un problème.

TYPES D'ALLÉGATIONS SOULEVÉES DANS LES PLAINTES REÇUE, PAR % DES PLAINTES REÇUES ET TYPE DE PROBLÈME, PAR ANNÉE

Type de problème	2016	2015	2014
Problèmes de service (exemples : manquement à rendre des comptes, à communiquer, à servir le client)	50 %	51 %	52 %
Problèmes d'intégrité (exemples : civilité, conseils et comportements déshonorants)	46 %	47 %	40 %
Problèmes de gouvernance (exemples : manquement à collaborer avec le Barreau, exercice illégal)	17 %	19 %	21 %
Problèmes financiers (exemples : utilisation irrégulière de comptes en fiducie, détournement, fraude immobilière et hypothécaire)	11 %	10 %	14 %
Problèmes de demandes particulières (exemples : capacité, bonnes mœurs)	8 %	8 %	9 %
Conflits (exemples : titulaire en position de conflit, relation d'affaires ou financière avec le client)	7 %	7 %	8 %

Figures total more than 100% because some complaints raise more than one issue.

DOMAINE DE DROIT IDENTIFIÉ DANS LES PLAINTES REÇUES :

Domaine de droit	2016	2015	2014
Litige civil	29 %	27 %	26 %
Matrimonial / Famille	18 %	17 %	16 %
Immobilier	18 %	16 %	18 %
Criminel / Quasi criminel	11 %	9 %	9 %
Administratif / Immigration	10 %	10 %	10 %
Successions / Testaments	9 %	8 %	7 %

LA VENTILATION DES MOTIFS DES PLAINTES QUI ONT ÉTÉ RÉGLÉES EN 2016 APRÈS UNE ENQUÊTE

Raison	%
Fermées par diversions*	4 %
Fermées avec avertissement ou conseil de pratique du personnel	25 %
Fermées parce que résolues	3 %
Fermées par manque de preuve pour justifier une action règlementaire	37 %
Fermetures par d'autres membres du personnel****	19 %
Transférées pour poursuite	12 %

** Rencontres règlementaires, invitations à participer, lettres d'avis, recommandations sur la pratique/de vérification ponctuelle, engagement*

*** Comprend les plaintes abandonnées et les plaintes ne relevant pas du Barreau*

NOUVELLES ENQUÊTES SUR LA FRAUDE HYPOTHÉCAIRE ET L'EXERCICE ILLÉGAL (EI)

	Nouvelles enquêtes en 2016	Enquêtes résolues en 2016	Inventaire à la fin de 2016
Fraude hypothécaire	29 enquêtes impliquant 50 plaintes (une moyenne de 2,4 par mois)	61 enquêtes impliquant 84 plaintes	34 enquêtes impliquant 57 plaintes (par rapport aux 66 enquêtes impliquant 91 plaintes au début de 2016)
EI	101 plaintes (une diminution de 35 % par rapport à 2014 (155) et une diminution de 33 % par rapport à 2015 (150))	106 plaintes	99 plaintes (une diminution de 12 % par rapport à l'inventaire au début de 2016)

TRIBUNAL DU BARREAU : DOSSIERS PAR TYPE, PAR ANNÉE

Dossiers par type	2016	2015	2014
Avant le permis	60	54	42
Audiences	129	112	109
Appels / RJ	25	36	39

UN NOMBRE RECORD D'AVIS A ÉTÉ DÉLIVRÉ PAR LE SERVICE DE LA DISCIPLINE EN 2016:

Avis émis	2014	2015	2016
Avis de requête (conduite et capacité)	101	117	127
Avis de renvoi à l'audience (délivrance de permis [bonnes mœurs], rétablissement, différend concernant des conditions, réintégration)	10	11	16
Avis de motion pour suspension interlocutoire/restriction	14	14	25
TOTAL	124	142	168

LES TABLEAUX SUIVANTS EXPOSENT LES TYPES D'ALLÉGATIONS SOULEVÉES DANS LES AVIS DÉLIVRÉS EN 2016

Type de problème	% des avis délivrés en 2016
Problèmes de service (exemples : manquement à rendre des comptes, à communiquer, à servir le client)	47 %
Problèmes d'intégrité (exemples : civilité, conseils ou comportements déshonorants)	32 %
Problèmes de gouvernance (exemples : manquement à collaborer avec le Barreau, exercice illégal)	27 %
Problèmes financiers (exemples : utilisation irrégulière de comptes en fiducie, détournement, fraude immobilière et hypothécaire)	46 %
Problèmes de demandes particulières (exemples : capacité, bonnes mœurs)	10 %
Conflits (exemples : titulaire en position de conflit, relation d'affaires ou financière avec le client)	4 %

Le total est supérieur à 100 % parce que certains cas soulèvent plus d'un problème.

DES ORDONNANCES DÉFINITIVES ONT ÉTÉ RENDUES PAR LA SECTION DE PREMIÈRE INSTANCE , PAR ANNÉE

Affaires tranchées par la Section de première instance		Avocats			Parajuristes		
		2014	2015	2016	2014	2015	2016
Conduite	Total	101*	77	94	23	21	18
	Réprimandes	15	16	18	2	0	2
	Suspensions	51	30	39	13	16	10
	Autorisations de rendre le permis	7	8	9	3	1	0
	Révocations	18	14	9	2	2	6
	Amende	0	0	0	1	0	0
	Aucune pénalité imposée	1	0	0	0	0	0
	Dépens seulement	0	0	1	0	0	0
	Rejets / surgis	4	4	5	0	2	0
	Retraits / abandons	4	5	13	2	0	0
	Suspensions interlocutoires ou restrictions	11	7	27	3	3	1
Capacité		3	5	1	0	0	1
Non-observation		1*	1	0	0	0	0
Rétablissement ou différend concernant des conditions		3	2	4	1	1	0
Délivrance de permis (avec les réadmissions)		2	4	1	4	7	5
TOTAUX		120	96	127	31	32	25
2014		151					
2015		128					
2016		152					

**Il y a eu une audience dans laquelle une demande sur la conduite et une sur la non-observation ont été entendues ensemble. Les deux sont incluses dans les totaux dans les catégories sur la conduite et la non-observation des avocats. Cependant, l'affaire n'est comptée qu'une fois dans les chiffres totaux et la suspension est reflétée dans les statistiques sur la conduite.*

DES MOTIONS POUR ORDONNANCES DE SUSPENSION INTERLOCUTOIRE OU DE RESTRICTION

Motions pour suspension interlocutoire ou restriction en 2016 (autorisées par le CAI)		
Autorisées par le comité d'autorisation des instances	Total: 25	2 Pour des restrictions 23 Pour des suspensions
Délivrées	Total: 25	2 Pour des restrictions 23 Pour des suspensions
Conclues	Total: 28	6 Restrictions accordées 18 Suspensions accordées 1 Motion rejetée 3 Motions retirées ou abandonnées

LES RÉSULTATS DES POURSUITES POUR FRAUDE HYPOTHÉCAIRE EN 2016 ET DEPUIS 2001

Résultat	Résultats pour achèvement en 2016	Résultats depuis 2001
Permis d'avocat révoqués (radiations)	2	45
Autorisation de rendre le permis d'avocat	2	20
Avocats suspendus	2	56
Autre pénalité moindre (p. ex., réprimande, amende)	0	2
Totaux	6	1

DES APPELS ET DES DEMANDES DE RÉVISION JUDICIAIRE D'AVOCATS OU PARAJURISTES DE LA DISCIPLINE EN 2016:

	Tribunal du Barreau – Section d'appel	Cour divisionnaire	Cour d'appel de l'Ontario	Cour suprême du Canada
Affaires introduites	12 appels	4 appels; 4 révisions judiciaires	5 requêtes en autorisation de pourvoi; 1 appel	3 requêtes en autorisation de pourvoi
Affaires conclues	13 appels	11 appels; 2 révisions judiciaires	5 requêtes en autorisation de pourvoi ; 2 requêtes en révision de requêtes en autorisation de pourvoi 2 appels	1 requête en autorisation de pourvoi
Affaires actives au 31 décembre 2016	15 appels	5 appels; 2 révisions judiciaires	1 demande d'autorisation de pourvoi; 1 appel	2 requêtes en autorisation de pourvoi

Statistiques sur l'accès à la profession

AVOCAT(E)S AYANT REÇU UN PERMIS EN 2016

Genre	Nombre
Hommes	1 040
Femmes	1 148

Total de permis 2 188

PARAJURISTES AYANT REÇU UN PERMIS EN 2016

Genre	Nombre
Hommes	266
Femmes	728

Total de permis 994

INSCRIPTION DES AVOCATS AU PROCESSUS D'ACCÈS À LA PROFESSION PAR GROUPE VISÉ PAR L'ÉQUITÉ : 2012 À 2016

Type	Femmes % *	Communautés racialisées % * †	Francophones % * †	Peuples autochtones % * †
2012	50	24	15	2
2013	53	23	4	2,6
2014	51,9	23,8	6	1,4
2015	50,1	20,4	6,3	1,67
2016	55,86	22,2	5,39	1,74

**Basé sur les demandes d'inscription au processus d'accès à la profession de 2012 à 2016.*

†Pourcentages obtenus des demandes d'inscription au Processus d'accès à la profession de 2012 à 2016 sur lesquelles les candidat(e)s se sont volontairement identifiés.

INSCRIPTION DES PARAJURISTES AU PROCESSUS D'ACCÈS À LA PROFESSION PAR GROUPE VISÉ PAR L'ÉQUITÉ : 2012 À 2016

Type	Femmes % *	Communautés racialisées % * †	Francophones % * †	Peuples autochtones % * †
2012	68,6	22,5	1,7	2,5
2013	70,8	21,3	2	3,25
2014	71,89	20,1	2	3,25
2015	72,9	14,2	2,48	0,69
2016	73,75	18,09	3,16	1,54

**Basé sur les demandes d'inscription au processus d'accès à la profession de 2012 à 2016.*

†Pourcentages obtenus des demandes d'inscription au Processus d'accès à la profession de 2012 à 2016 sur lesquelles les candidat(e)s se sont volontairement identifiés.

AVOCATS AYANT REÇU LEUR PERMIS PAR GENRE : 2012 À 2016

Année	Total de permis	Femmes	% du Total-F	Hommes	% du Total-M
2012	1 866	960	51 %	906	49%
2013	1 994	989	49,6 %	1 005	50,4 %
2014	1 984	1 049	52,9 %	935	47,1 %
2015	2 201	1 129	51,3 %	1 072	48,7 %
2016	2 188	1 148	52,47 %	1 040	47,53 %

PARAJURISTES AYANT REÇU LEUR PERMIS PAR GENRE : 2012 À 2016

Année	Total de permis	Femmes	% du Total-F	Hommes	% du Total-M
2012	1 049	698	66,5 %	351	33,4 %
2013	1 344	902	67,1 %	442	32,8 %
2014	1 154	790	68,5 %	364	31,5 %
2015	1 372	980	71,4 %	392	28,6 %
2016	994	728	73,24 %	266	26,76 %

Service de référence du Barreau

RÉFÉRENCES DU SRB À DES AVOCATS ET À DES PARAJURISTES

	Références
Avocats	39 269
Parajuristes	4 025
Total	**43 294**

RÉFÉRENCES PAR DOMAINE DE DROIT : AVOCAT(E)S

	Références
Droit administratif	7 %
Droit des affaires	5 %
Contentieux civil	33 %
Droit criminel	8 %
Droit successoral	8 %
Droit de la famille	20 %
Travail et emploi	14 %
Droit immobilier	5 %

RÉFÉRENCES PAR DOMAINE DE DROIT : PARAJURISTES

	Références
Droit administratif	33 %
Contentieux civil	47 %
Droit criminel	20 %

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MEMBRES DU SRB : AVOCAT(E)S

	Avocats
Centre-Est	174
Centre-Sud	94
Centre-Ouest	139
Est	139
Grand Toronto	482
Nord-Est	16
Nord-Ouest	4
Sud-Ouest	47
Total	1 095

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MEMBRES DU SRB : PARAJURISTES

	Parajuristes
Centre-Est	31
Centre-Sud	19
Centre-Ouest	26
Est	9
Grand Toronto	39
Nord-Est	1
Nord-Ouest	0
Sud-Ouest	11
Total	136

UN NOMBRE RECORD D'AVIS A ÉTÉ DÉLIVRÉ PAR LE SERVICE DE LA DISCIPLINE EN 2016

Avis émis	2014	2015	2016
Avis de requête (conduite et capacité)	101	117	127
Avis de renvoi à l'audience (délivrance de permis [bonnes mœurs], rétablissement, différend concernant des conditions, réintégration)	10	11	16
Avis de motion pour suspension interlocutoire/restriction	14	15	25
TOTAL	124	142	168

Type de problèmes	% des avis délivrés en 2016
Problèmes de service (exemples : manquement à rendre des comptes, à communiquer, à servir le client)	47 %
Problèmes d'intégrité (exemples : civilité, conseils ou comportements déshonorants)	32 %
GProblèmes de gouvernance (exemples : manquement à collaborer avec le Barreau, exercice illégal)	27 %
Problèmes financiers (exemples : utilisation irrégulière de comptes en fiducie, détournement, fraude immobilière et hypothécaire)	46 %
Problèmes de demandes particulières (exemples : capacité, bonnes mœurs)	10 %
Conflits (exemples : titulaire en position de conflit, relation d'affaires ou financière avec le client)	4 %

Figures total more than 100% because some complaints/cases raise more than one issue.